ATELIER mep

12 rue Vitruve
75020 Paris

T 09.50.33.06.16
F 09.55.33.06.16
E mep@ateliermep.com
W www.ateliermep.com

MAITRE D'OUVRAGE

CHANCELLERIE DES UNIVERSITES DE PARIS
47 rue des Ecoles
75230 Paris cedex 5

CCTP

Rénovation d'un appartement
Lot 604 – 17 rue de l'Annonciation 75016 Paris

Phase : PRO/DCE
07/09/2026

SOMMAIRE

1 GENERALITES 5

1.1 PRESENTATION DU PROJET 5
1.1 DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES – CONSISTANCE DES TRAVAUX 5
1.2 CARACTERE DU DEVIS 5
1.3 REFERENCES REGLEMENTAIRES 5
1.4 MATERIAUX 6
1.5 MISE EN OEUVRE 6
1.5.1 Dossier EXE, Etude techniques 6
1.5.2 Prise de côtes 6
1.6 TROUS-PERCEMENTS-SCELLEMENTS-CALFEUTREMENTS – RACCORS 6
1.7 CONDITIONS DU CHANTIER 6
1.7.1 Approvisionnements des matériaux 6
1.7.2 Echafaudage et protection des équipements 6
1.7.3 Hygiène et sécurité de chantier 7
1.7.4 Gravois, Tri des déchets, Nettoyage 7
1.8 LIVRAISON DES TRAVAUX 7
1.8.1 Essais - Contrôles 7
1.8.2 DOE – Dossier de ouvrage exécutés 7
1.8.3 Réception 7
1.8.4 Année de parfait achèvement 7
1.9 TRAVAUX DE DESAMIANTAGE 8
1.9.1 Consistance des travaux 8
1.9.1 Règlementation 8
1.9.2 Identification des matériaux amiantés 8
1.9.3 Installation de chantier 8
1.9.4 Plan de retrait 8
1.9.5 Confinement 9
1.9.6 Analyses et mesures d'empoussièrement 9
1.9.7 Déchets générés par le chantier de désamiantage 10
1.10 PRESENCE DES MATERIAUX CONTENANT DU PLOMB 10
1.10.1 Consistance des travaux 10
1.10.2 Règlementation 10
1.10.3 Identification des matériaux contenant du plomb 10
1.10.4 Sécurité 11
1.10.5 Conditionnement et Traitement des déchets 11

2 INSTALLATIONS DE CHANTIER, PROTECTIONS, DEMARCHES ADMINISTRATIVES 12

2.1 Installation de chantier, protections, démarches administratives 12
2.2 Base de vie 13

3 DEMOLITION / DEPOSES 14

3.1 Curage / démolition / déposes 14
3.1.1 Démolition de cloisons intérieures 14
3.1.2 Dépose des équipements techniques et de climatisation 14
3.1.3 Dépose d'ouvrages de menuiseries intérieures 14
3.1.4 Démolition de revêtements de sols scellés ou collés 14
3.1.5 Démolition de revêtements muraux scellés ou collés 14
3.1.6 Dépose de bloc-portes 15
3.1.7 Dépose de parquet 15

4 MACONNERIE / PLATRERIE 16

4.1 Ouverture de baies 16
4.2 Chape allégée 17
4.3 Cloisons en plaques de plâtre 18
4.4 Cloisons de gaine techniques 18

4.5 Doublage en plaques de plâtre hydrofuge 18
4.6 Faux-plafond / soffites en plaque de plâtre 18
4.7 Condamnation foyer cheminée 19

5 MENUISERIES INTERIEURES 20

5.1 Sécurisation et blindage de la porte d'entrée 20
5.2 Révision et mise en jeu des portes intérieures 20
5.3 Bloc-porte sur mesure vitré 21
5.4 Bloc porte intérieure 22
5.5 Bloc porte coulissant pour Salle à Manger 22
5.6 Fourniture et pose d'un parquet en chêne point de Hongrie 23
5.7 Placards sur mesure 24
5.7.1 Placards dans chambre 1 24
5.7.2 Placards dans chambre 2 24
5.7.3 Placards dans débarras 24
5.7.4 Placards dans SdB 24
5.8 Bibliothèque dans séjour 24
5.9 Miroirs colles 25
5.10 Trappes de visite 25
5.11 Reconstitution des moulures et corniches 25
5.12 Eléments de cuisine 26
5.13 Plans de travail pour cuisine 26
5.14 Crédence 27
5.15 Hotte encastrée dans cuisine 27
5.16 Garde-manger 27
5.17 Corniche en MDF 27

6 CARRELAGE / FAIENCE 28

6.1 Enduit pour le ragréage et lissage des sols 29
6.2 Isolation phonique sous carrelage collé 29
6.3 Etanchéité au sol sous carrelage 29
6.4 Carrelage de sol 29
6.5 Revêtement de murs en faïence 30
6.6 Profiles divers/joints 31

7 ELECTRICITE / COURANT FAIBLE 32

7.1 Dépose de l'installation électrique existante 32
7.2 Nouvelle installation électrique 33
7.2.1 Tableaux d'abonné logement 33
7.2.2 Equipement par pièce 33
7.2.2.1 Entrée 33
7.2.2.2 Salon 33
7.2.2.3 Cuisine 34
7.2.2.4 Chambre ou bureau 34
7.2.2.5 SdB/SdE 34
7.2.2.6 Couloir, wc, autre 35
7.2.2.7 Volets 35
7.2.2.8 Extérieur 35
7.2.3 Ruban LED 35
7.2.4 Spots 35
7.2.5 Applique T2 36
7.2.6 Spot sur rail 36
7.2.7 Détecteur de fumée 37
7.2.8 Tableau de communication Grade 2 37
7.3 Radiateurs électriques sèche serviette mixte 37
7.4 Ventilation VMC hygroréglable 38

8 PLOMBERIE 39

8.1 Installation de plomberie 39
8.2 Appareils sanitaires et robinetterie 40
8.2.1 SDB 40

8.2.1.1 Baignoire40
8.2.1.2 Colonne de bain/douche....40
8.2.1.3 Lavabo40
8.2.1.4 Meuble lavabo40
8.2.1.5 Mitigeurs pour lavabo....41
8.2.1.6 Pare-bain....41
8.2.1.7 Miroir oblong41
8.2.2 WC 142
8.2.2.1 Cuvette....42
8.2.2.2 Lave mains42
8.2.2.3 Mitigeur pour Lave mains....42
8.2.2.4 Meuble sous lave main....42
8.2.3 CUISINE43
8.2.3.1 Evier43
8.2.3.2 Mitigeur pour évier43
8.2.4 DIVERS....43
8.2.4.1 Attente lave-vaisselle et lave-linge43
9 CHAUFFAGE44
9.1 Chauffage Général44
9.1.1 Chaudière à condensation44
9.1.2 Réseau de distribution44
9.1.3 Radiateurs45
9.1.4 Installation Gaz45
10 OUVRAGES de MENUISERIES EXTERIEURES46
10.1 Volet roulants et coffres....46
10.2 Châssis à neuf double vitrage à l'identique46
10.2.1 Châssis Entrée....47
10.2.2 Châssis Séjour....47
10.2.3 Châssis SàM....47
10.2.4 Châssis Chambre 147
10.2.5 Châssis Chambre 247
10.2.6 Châssis Cuisine47
10.2.7 Châssis SdB47
10.2.8 Châssis WC....47
10.3 Révision garde-corps et barreaudage....47
10.4 Garde-corps vitré sur allèges de fenêtres47
11 PEINTURE....48
11.1 Peintures sur plafonds....48
11.2 Peintures sur murs48
11.3 Peintures sur menuiseries bois49
11.4 Peintures sur ouvrages métalliques ferreux – finition peinture49
11.5 Radiateurs en fonte49
11.6 Vernis50
11.7 Nettoyage....50

1 GENERALITES

1.1 PRESENTATION DU PROJET

Le projet concerne la rénovation d'un appartement, au 6ème étage de l'immeuble sis 17 rue de l'Annonciation 75016 Paris - Lot 604

1.1 DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES – CONSISTANCE DES TRAVAUX

L'entrepreneur a pris connaissance du dossier DCE.
Toutes les dispositions précisées au présent document et sur les plans devront être respectées.
Il est rappelé que les documents écrits ou figurés forment un tout et ils n'ont pas caractère limitatif.
Il est expressément stipulé que l'entrepreneur devra prévoir tous les ouvrages nécessaires au parfait achèvement des travaux, même s'ils ont été omis dans les divers documents du marché, sans supplément au prix forfaitaire.
A cet effet, une visite obligatoire est à effectuer

1.2 CARACTERE DU DEVIS

L'entrepreneur a pris connaissance du dossier DCE et effectué la visite des lieux.

Le prix global comprend toutes les fournitures, prestations et mises en oeuvre nécessaires au parfait achèvement des ouvrages.

L'entrepreneur devra prévoir tous les travaux indispensables pour assurer le complet et parfait achèvement des travaux. Aucun travail supplémentaire ou travail refait provenant d'erreurs ou omissions de l'entrepreneur ne pourra faire l'objet d'un supplément au prix global forfaitaire.

Les plans du dossier DCE et le CCTP n'ont pour objet que de définir le programme des installations à réaliser et ne doivent pas être considérés comme limitatifs. L'entrepreneur ne pourra pas prétendre à une majoration du prix global forfaitaire pour raisons d'omission aux plans ou au CCTP.

1.3 REFERENCES REGLEMENTAIRES

Les études et les travaux seront exécutés conformément aux documents suivants (liste non limitative) :

- Code de la construction et de l'habitation. (CCH)
- Code de l'urbanisme et de l'habitation.
- Règlement incendie dans les bâtiments d'habitation
- L'ensemble des textes relatifs au code du travail et à la protection et à la santé des travailleurs.
- Documents Techniques Unifiés (D.T.U.)
- Normes Françaises publiées par l'AFNOR
- Les normes Françaises de REEF (éditées par le CSTB)
- Le règlement thermique RT 2012 et RT2020
- Les directives de la loi n°75-633 du 15 juillet 1975 relative à l'élimination des déchets et celles des règlements d'Hygiène Départementaux et municipaux
- Les directives des règlements d'Hygiène Départementaux et municipaux, les directives de l'arrêté du 14 mai 1996 sur les matériaux non friables à base d'amiante
- Les cahiers des charges, cahiers des prescriptions techniques générales et avis techniques établis par le CSTB
- Décrets relatifs à la limitation du niveau sonore des matériels de chantier.
- Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 (JO du 12 février 2005) Extrait du Titre IV, Chapitre III pour l'Egalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées - cadre bâti.
- Réglementation relative à sécurité incendie et accessibilité

1.4 MATERIAUX

Les marques et références des produits et fournitures indiquées dans le CCTP sont données à seule fin de fixer la qualité des produits à mettre en oeuvre.
L'entreprise est tenue de respecter scrupuleusement l'aspect de finition de tous les ouvrages à sa charge.
L'entreprise pourra proposer toutes autres marques de matériaux et produits à qualités et caractéristiques équivalentes ou supérieures, sous réserve de recueillir l'accord écrit du maître d'oeuvre avant commande et mise en œuvre.
Tout produit ne faisant pas l'objet d'un avis technique, ou n'étant pas couvert par un marquage CE ou par une assurance, ne pourra être pris en considération.
Les matériaux devront être mis en œuvre selon les règles de l'art (réglementations en vigueur, DTU, normes,..).
Tous les matériaux ou les mises en œuvre qui ne respectent pas les conditions stipulées dans les normes et le descriptif pourront être refusés et démolis sur ordre du maitre d'œuvre.

1.5 MISE EN OEUVRE

1.5.1 Dossier EXE, Etude techniques

L'entreprise devra fournir avant la réalisation des ouvrages, tous les plans, les détails d'exécution, les notes de calcul, les schémas, les échantillons, utiles à l'appréciation de sa prestation.
Elle devra les soumettre à l'approbation du Maître d'œuvre.

1.5.2 Prise de côtes

L'entreprise devra vérifier les côtes indiquées dans plans et dessins, afin de s'assurer de leur concordance sur place, avant tout commencement des travaux et commande.
Aucune cote ne devra être prise à l'échelle sur les dessins.

1.6 TROUS-PERCEMENTS-SCELLEMENTS-CALFEUTREMENTS – RACCORS

L'entreprise fera sa propre affaire, dans quelque support que ce soit, de tous les trous, les percements, les réservations, scellements, calfeutrements, raccords et autres nécessaires au passage et a la fixation des ouvrages à réaliser.

1.7 CONDITIONS DU CHANTIER

1.7.1 Approvisionnements des matériaux

L'entreprise devra tenir compte dans son offre des contraintes liées au site (circulation, stationnement, accès, …). Le stockage du matériel de l'entreprise et des matériaux de construction se fera sous l'entière responsabilité des entreprises dans les zones ou les locaux autorisés.

1.7.2 Echafaudage et protection des équipements

L'entrepreneur devra mettre en œuvre tous échafaudages de tous types, nécessaires à l'exécution de ces travaux. Il devra également mettre en place toutes installations de protection, de sauvegarde et de garantie que l'entrepreneur jugera nécessaire, ainsi que celles qui lui seront le cas échéant demandées par le maître d'œuvre.
L'Entrepreneur sera responsable jusqu'à la réception de la protection de ses ouvrages. A cet effet, il devra prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter toutes dégradations. Au cas où il en serait constaté, il devra remettre en état, entièrement à ses frais et sans pouvoir prétendre à une indemnité, les ouvrages détériorés.

1.7.3 Hygiène et sécurité de chantier

L'entreprise est tenue de prendre toutes les dispositions nécessaires afin d'assurer la sécurité du chantier, l'hygiène et la sécurité des travailleurs et la sécurité publique, et de se soumettre à toutes obligations mises à sa charge par les lois et décrets en vigueur.
Elle devra se soumettre aux ordres du coordonateur S.P.S. et veiller de manière générale à réaliser ses ouvrages dans les meilleures conditions de sécurité tant pour ses ouvriers que pour ceux des autres entreprises et intervenants extérieurs.
L'entreprise est responsable de tous les accidents ou dommages qu'une faute dans l'exécution des travaux ou le fait de son personnel peuvent causer à toutes personnes, biens mobiliers ou immobiliers.

1.7.4 Gravois, Tri des déchets, Nettoyage

L'entreprise devra la propreté de son chantier et de ses installations.

L'entreprise devra l'enlèvement et l'évacuation en décharge publique des gravois et le nettoyage du chantier, au fur et à mesure de l'avancement des travaux.
L'entreprise devra la gestion, l'évacuation et l'élimination sélective de ses déchets conformément à la loi en vigueur ou la réglementation du chantier.
Les déchets contenant du plomb, ou de l'amiante ou tout autre déchet industriel spécial sont toxiques et doivent être séparés des autres, stockés dans des sacs étanches ou des bidons fermés et étiquetés, et être dirigés vers les centres de stockage ou les centres de traitement appropriés.

L'entreprise devra nettoyage complet en fin de chantier de toutes ses installations et équipements.

1.8 LIVRAISON DES TRAVAUX

1.8.1 Essais - Contrôles

L'entreprise aura à sa charge les essais et vérifications. Ces opérations ont pour objet la vérification de la conformité de l'exécution aux prescriptions du marché.
Si les essais font apparaître des malfaçons l'entrepreneur devra les démolitions des parties sujettes à caution et la reconstruction à ses frais.

1.8.2 DOE – Dossier de ouvrage exécutés

A la livraison des ouvrage l'entreprise devra fournir un dossier de récolement complet avec :
- plans conforme à l'exécution des installations
- fiches techniques des matériaux,
- bons de suivi des déchets
- PV et avis techniques demandés par le bureau de contrôle,
- notices de mode d'emploi et d'entretien

1.8.3 Réception

La réception des installations sera prononcée conformément aux dispositions prévues dans le CCTP et sous réserve :
- de la conformité des ouvrages au présent descriptif et aux règlements en vigueur
- de la levée de l'ensemble des réserves ayant pu être formulées
- que les essais soient satisfaisants
- de la fourniture des pièces demandées

1.8.4 Année de parfait achèvement

Pendant l'année de parfait achèvement l'entreprise devra assurer toutes les interventions nécessaires à un parfait fonctionnement des ouvrages et installations, et remédier à toutes les imperfections et tous désordres constatés pendant cette période.

1.9 TRAVAUX DE DESAMIANTAGE

1.9.1 Consistance des travaux

L'entreprise est réputée avoir visité l'ensemble des locaux et s'être assurée de toutes les incidences des présents travaux.
Tous les travaux devront répondre aux conditions et prescriptions des documents qui leur sont applicables.
L'entreprise ne pourra en aucun cas se prévaloir de la méconnaissance de l'un des textes réglementaires en vigueur. Si durant le chantier de nouvelles réglementations entrent en vigueur, l'entreprise est tenue d'en référer au Maître d'Ouvrage.

1.9.1 Règlementation

Tous les travaux et installations de désamiantage sont considérés à risque et sont donc soumis aux différents codes, textes officiels, recommandations et normes concernant le désamiantage et les risques d'exposition à l'amiante, actuellement en vigueur et notamment (liste non exhaustive):

- Le décret n°2012-639 du 4 Mai 2012 relatif aux risques d'exposition à l'amiante
- L'arrêté du 14 Août 2012 relatif aux conditions de mesurage des niveaux d'empoussièrement, aux conditions de contrôle du respect de la valeur limite d'exposition professionnelle aux fibres d'amiante et aux conditions d'accréditation des organismes procédant à des mesurages
- L'arrêté du 21 Décembre 2012 relatif aux recommandations générales de sécurité et au contenu de la fiche récapitulative du « dossier amiante ».
- L'arrêté du 26 Juin 2013 modifiant l'arrêté du 12 Décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante et au contenu du rapport de repérage et modifiant l'arrêté du 12 Décembre 2012.
- L'arrêté du 26 Juin 2013 relatif au repérage des matériaux et produits de la liste C contenant de l'amiante et au contenu du rapport de repérage.
- L'arrêté technique du 7 Mars 2013 relatif au choix, à l'entretien et à la vérification des équipements de protection individuelle utilisés lors d'opérations comportant un risque d'exposition à l'amiante.
- L'arrêté technique du 8 Avril 2013 relatif aux règles techniques, aux mesures de prévention et aux moyens de protection collective à mettre en œuvre par les entreprises lors d'opérations comportant un risque d'exposition à l'amiante
- décret 96-98 modifie du 7 février 1996
- Recommandations de la CNAMTS
- Guide ED6091 de l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité Arrêté pour la Prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles) qui rassemble l'ensemble des préconisations que les entreprises se doivent d'appliquer au regard des récentes conclusions des pouvoirs publics sur le risque amiante.
- Normes applicables aux travaux annexes et connexes, aux travaux d'enlèvement et/ou de traitement d'amiante friable.
- Avis techniques délivrés par le CSTB pour les nouveaux procédés.
Agréments délivrés par les compagnies d'assurance
- Des règlements en vigueur concernant la sécurité sur les chantiers (protections collectives et individuelles)
- Mesures préconisées par le coordonnateur SPS.

1.9.2 Identification des matériaux amiantés

L'identification et la localisation des matériaux amiantés, figurent sur les documents suivants :
- Diagnostics Techniques Amiante des bâtiments analysés joints à la présente consultation.

1.9.3 Installation de chantier

Installation de chantier Installation de tous les équipements liés à l'activité de désamiantage selon les réglementations en vigueur.

1.9.4 Plan de retrait

L'entreprise qui interviendra sur le chantier devra réaliser un plan de retrait au regard des dispositions du décret n°2012-639 du 4 Mai 2012 relatif aux risques d'exposition à l'amiante. L'Article R.4412-113 du Code du Travail en définit le contenu. Préalablement à toute intervention, l'entreprise devra établir le plan de retrait.

Ce plan de retrait sera établi conformément à la réglementation en vigueur. La rédaction du plan de retrait est de la responsabilité de l'entreprise de travaux qui doit exposer au sein de ce document la méthodologie d'intervention de façon spécifique, en y intégrant une évaluation exhaustive des risques susceptibles d'être rencontrés pendant les travaux.

Il devra comporter les indications suivantes (rappel non exhaustif de la réglementation) :
- les lieux où sont prévus les travaux.
- leur nature.
- leur durée.
- le mode opératoire.
- les protections tant collectives qu'individuelles qui seront mises en place

Ce plan de retrait sera communiqué:
- au médecin du travail.
- au Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) de l'entreprise qui réalise les travaux ou à défaut aux délégués du personnel.

Il sera transmis, un mois avant le début des travaux aux organismes suivants :
- Inspection du Travail.
- Caisse Régionale d'Assurance Malade (C.R.A.M.).
- Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics (OPPBTP).

L'entrepreneur sera tenu de le compléter ou le modifier autant de fois que nécessaire suite aux observations qui pourraient être formulées par les personnes ou organismes auxquels il doit être soumis.

Aucune intervention ne pourra être entreprise tant qu'il y aura des observations de la part des différents organismes.

Une copie du document définitif approuvé devra être remise à la maîtrise d'ouvrage et à la maîtrise d'œuvre ainsi qu'au CSPS.

1.9.5 Confinement

La préparation de la zone de travail et le confinement des zones d'intervention seront adaptés en fonction des ouvrages contenant de l'amiante, de la nature de l'amiante et de la configuration des locaux. L'entreprise devra tous les ouvrages et matériels nécessaires à ce confinement (polyane, sas, aspirateur, etc…) suivant la réglementation.

L'entreprise devra assurer le recoupement et l'isolement entre les différentes zones d'intervention ou différents ouvrages amiantés. Elle devra la mise en place d'un film plastique sur la totalité des sols dans la zone de travail. Elle devra aussi la protection de tous les ouvrages, appareils et matériels destinés à être déposés ultérieurement.

1.9.6 Analyses et mesures d'empoussièrement

Les travaux de désamiantage ne doivent avoir aucun impact sur l'environnement atmosphérique du chantier ou sur les rejets d'eau générés lors des opérations de retrait d'amiante ou de décontamination.
Pour contrôler la maîtrise de ses procédés, l'entreprise devra mettre en place, selon la réglementation, une campagne de prélèvements et d'analyses permettant de garantir une surveillance régulière de ses rejets.
Les différents types d'analyses à effectuer sont les suivantes :
- analyses atmosphériques en microscopie électronique à transmission analytique (META) pour l'ensemble des contrôles de l'air et pour les tests libératoires et de restitution.
- analyses des matières en suspension (MES) dans les rejets d'eau.

L'ensemble des analyses et contrôles réalisés sont tenus à disposition des organismes de contrôles et des visiteurs au sein du registre de chantier, tenu par le chef de chantier.
Les prélèvements et analyses de chantier sont réalisés par un laboratoire indépendant accrédité par le COFRAC (Comité français d'accréditation des laboratoires, organismes certificateurs et d'inspection).

Le test libératoire à la charge de l'entreprise est réalisé par un laboratoire indépendant et agréé après l'examen visuel des surfaces traitées (voir ci-après).

Son résultat conditionne la libération de la zone et ne doit pas dépasser la valeur VLEP réglementaire admise (valeur limite d'exposition professionnelle).

1.9.7 Déchets générés par le chantier de désamiantage

Tous les déchets et gravois provenant des travaux de désamiantage seront évacués par le présent marché au fur et à mesure de l'avancée des travaux. Les déchets amiantés seront dirigés vers les filières d'élimination adaptées, selon leur nature.
L'entreprise remettra à la Maîtrise d'Ouvrage au fur et à mesure de l'avancement du chantier, l'ensemble des fiches de suivi des déchets et certificats de traitements et de réception en décharges spécialisées et agréées.
Des BSDA seront établis pour les déchets amiantés faisant l'objet d'une évacuation vers un centre de traitement approprié et signés par la maîtrise d'ouvrage ou à son représentant, conformément à la réglementation en vigueur.

1.10 PRESENCE DES MATERIAUX CONTENANT DU PLOMB

1.10.1 Consistance des travaux

L'entreprise est réputée avoir visité l'ensemble des locaux et s'être assurée de toutes les incidences des présents travaux.
Tous les travaux devront répondre aux conditions et prescriptions des documents qui leur sont applicables.
L'entreprise ne pourra en aucun cas se prévaloir de la méconnaissance de l'un des textes réglementaires en vigueur. Si durant le chantier de nouvelles réglementations entrent en vigueur, l'entreprise est tenue d'en référer au Maître d'Ouvrage.
L'entreprise devra respecter toutes les mesures préconisées par le coordonnateur SPS.

1.10.2 Règlementation

Tous les travaux en présence de matériaux content du plomb sont considérés à risque et sont donc soumis aux différents codes, textes officiels, recommandations et normes actuellement en vigueur et notamment (liste non exhaustive):

- Code de la construction et de l'habitation : art. L 271-4 et 5, art. R 271-1 à 5
- Code de la santé publique : art. L 1334-5 à 12, art. R 1334-10 à 12
-Décret 2006-474 du 25 avril 2006 relatif à la lutte contre le saturnisme

- Arrêté du 25 avril 2006 relatif au CREP
- Arrêté du 25 avril 2006 relatif aux travaux en parties communes nécessitant l'établissement d'un constat de risque d'exposition au plomb
- Arrêté du 25 avril 2006 relatif au diagnostic du risque d'intoxication par le plomb des peintures
- Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb ou agréées pour réaliser des diagnostics plomb dans les immeubles d'habitation et les critères d'accréditation des organismes de certification
- Arrêté du 12 mai 2009 relatif au contrôle des travaux en présence de plomb réalisés en application de l'article L.1334-2 du code de la santé publique
- Arrêté du 19 août 2011 relatif au diagnostic du risque d'intoxication par le plomb des peintures
- Arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb

1.10.3 Identification des matériaux contenant du plomb

L'identification et la localisation des matériaux contenant du plomb, figurent sur les documents suivants :
- Diagnostics Techniques Plomb (CREP) des bâtiments analysés joints à la présente consultation.

1.10.4 Sécurité

L'entreprise prendra toutes les précautions nécessaires selon les normes actuellement en vigueur pour que la mise en œuvre de travaux sur supports contenant du plomb ne présente aucun risque pour la santé des occupants et des personnes chargées de l'exécution de ces travaux.

L'entreprise fournira les protections individuelles nécessaires (liste non exhaustive):
-combinaisons de travail jetables et masques filtrants au moins de classe P3, norme NF EN 149 avec gants de travail adaptés,
- Films de protection et de fixation pour confinement des zones à traiter,
- Fourniture ou location d'un aspirateur industriel agréé à filtration absolue classe H avec filtre HEPA.

1.10.5 Conditionnement et Traitement des déchets

L'entreprise fournira une Note opératoire les modes de gestion de l'élimination des déchets (mode de stockage provisoire, de tri et de traitement envisagés sur le chantier et hors chantier).

Les déchets des matériaux contenant du plomb devront être traités dans le plus strict respect de la Réglementation en vigueur à ce sujet.

Les déchets issus des chantiers de rénovation contenant du plomb sont toxiques pour l'environnement. Ils doivent être séparés des autres et stockés dans des sacs étanches ou des bidons fermés et Etiquetés, avant d'être dirigés vers les centres de stockage ou les centres de traitement appropriés.

L'entreprise est responsable de l'évacuation des déchets et aura à sa charge tout frais éventuels générés par l'enlèvement à la décharge des déchets.

Un bordereau de suivi des déchets contenant du plomb devra être établi et suivi par l'entrepreneur / le maître d'ouvrage.

PRESCRIPTION GENERALES ET DESCRIPTION DES TRAVAUX

2 INSTALLATIONS DE CHANTIER, PROTECTIONS, DEMARCHES ADMINISTRATIVES

L'entreprise devra tenir compte dans son offre des difficultés courantes et spécifiques éventuelles liées à l'installation du chantier.
L'entreprise est chargée de l'organisation, de la surveillance, de l'hygiène et de la sécurité du chantier dont il a la garde pendant toute la durée des travaux.

Travaux en milieux occupés
Les travaux se dérouleront dans des immeubles d'habitation occupés (milieu occupé) et qu'il devra donc, prendre toutes les mesures nécessaires à éviter au maximum les nuisances sonores et à la protection des personnes, afin de garantir, en toute sécurité, le bon fonctionnement et le libre accès à l'établissement pendant toute la durée du chantier.

Horaires
L'arrêté de la mairie de Paris interdit les travaux bruyants en semaine entre 22h00 et 7h00, le samedi entre 20h00 et 8h00, et les dimanches et jours fériés.

Afin de limiter les désagréments aux autres locataires les travaux de ce chantier seront interdits en semaine entre 18h00 et 8h00, et les samedis sauf autorisation spéciale du maître d'ouvrage.
Il sera interdit de travailler les dimanches et les jours fériés.

2.1 Installation de chantier, protections, démarches administratives

Démarches administratives
L'entrepreneur titulaire du marché entreprendra toutes les démarches administratives dans le but d'obtenir les autorisations de voirie et autres, nécessaires à l'installation et au fonctionnement du chantier. Il se conformera aux instructions administratives et prendra en charge toutes sujétions particulières en résultant.

Energies/ Branchements de chantier
L'entreprise aura à sa charge les branchements et les raccordements nécessaires au chantier.
Les frais d'abonnement et les consommations nécessaires au chantier (électricité et eau) seront à la charge du maitre d'ouvrage.
Mise en place d'un tableau électrique de chantier normalisé, avec coupure d'urgence, adapté aux alimentations des matériels du chantier.
Mise en place d'un robinet de chantier adapté aux besoins en eau du chantier.

Isolement de la zone en travaux
L'entreprise devra assurer l'isolement du chantier afin d'éviter la propagation des poussières et du bruit.
Il sera aussi prévu la fourniture et pose de toutes les protections nécessaires pour protéger l'intérieur du bâtiment pendant l'exécution des travaux, telle que la mise en place de protection dans les zones d'accès (entrée, escaliers, paliers etc...).
L'entreprise devra la dépose et l'enlèvement de ces installations en fin de chantier.

Métré : ens

Travaux en milieux occupés
Il sera rappelé à l'intention de l'entrepreneur que, les travaux se dérouleront dans un milieu occupé et qu'il devra donc, prendre toutes les mesures nécessaires à la protection des personnes, adapter ses méthodologies de travail, pour garantir, en toute sécurité, le bon fonctionnement et le libre accès à l'établissement pendant toute la durée du chantier.

Dossiers d'exécution
L'entrepreneur aura à sa charge la réalisation de l'ensemble des études techniques d'exécution.

Il devra les soumettre à l'approbation du Maître d'oeuvre.
Ces dossiers seront accompagnés de tous, dessins, plans, coupes ou détails nécessaires à l'exécution de l'ouvrage concerné.

2.2 Base de vie

Le Maître d'Ouvrage met à disposition de l'entreprise, pour toute la durée du chantier, un appartement vacant au sein de l'immeuble, destiné à servir de base de vie.

L'entreprise aura à sa charge :

- L'aménagement de cet appartement en base de vie (installation de sanitaire si non existant ou non fonctionnel, table, chaises, vestiaires, rangement du matériel et des EPI) ;
- Le raccordement provisoire aux énergies nécessaires (électricité, eau), sous réserve de la disponibilité des branchements existants dans l'appartement mis à disposition, ou création d'un branchement de chantier autonome le cas échéant ;
- L'entretien et le nettoyage quotidien de cette installation ;
- La remise en état de l'appartement mis à disposition en fin de chantier, à l'identique de son état initial (état des lieux contradictoire à réaliser en début et en fin de chantier), y compris réparation de toute dégradation liée à l'usage en base de vie.

Un état des lieux d'entrée sera établi contradictoirement entre le Maître d'Ouvrage et l'entreprise avant occupation, et un état des lieux de sortie avant restitution.

Métré : ens

3 DEMOLITION / DEPOSES

3.1 Curage / démolition / déposes

Les travaux de dépose et de démolition devront être réalisés avec soin pour éviter toutes dégradations aux ouvrages contigus conservés. Ces travaux comprendront implicitement tous les travaux annexes et accessoires nécessaires pour permettre la dépose tels que descellements, démontage de pattes ou autres accessoires de fixation, coupements, hachements, etc.
Y compris enlèvement et évacuation des gravats.

Préalable amiante / plomb
Préalablement à toute intervention de curage ou démolition, l'entreprise devra prendre connaissance des Diagnostics Techniques Amiante (DTA) et Plomb (CREP) joints au dossier de consultation, et s'assurer qu'aucun matériau concerné par ces diagnostics n'est impacté par les travaux prévus au présent chapitre avant tout commencement d'exécution. En cas de doute sur la nature d'un matériau rencontré en cours de dépose, l'entreprise devra suspendre les travaux concernés et en informer immédiatement le maître d'œuvre.

Protection des éléments existants à conserver
Protection renforcée, avant tout commencement des travaux de curage, des éléments identifiés sur plans comme à conserver et rénover, par bâchage, calage ou dépose provisoire soignée si nécessaire.
Toute dégradation constatée sur ces éléments sera réparée aux frais de l'entreprise.

3.1.1 Démolition de cloisons intérieures

Démolition de cloisons intérieures, travaux effectués avec soins, y compris les coupements propres au droit des jonctions avec murs ou autres cloisons.
Avec dépose des huisseries, raidisseurs ou autres ossatures, le cas échéant, tous coupements ou descellements d'éléments de structure s'il y a lieu, compris toutes autres sujétions éventuelles.
Cloisons en matériaux de toute nature jusqu'à 20cm d'épaisseur.
Selon nécessité, l'entreprise devra la mise en place des renforts métalliques avec le traitement adéquat.

3.1.2 Dépose des équipements techniques et de climatisation

Dépose de l'ensemble des équipements et des appareils sanitaires et électriques, y compris l'ensemble des réseaux hydrauliques et aérauliques dans l'appartement.
Avant de commencer les travaux de curage, l'entrepreneur devra s'assurer que les équipements destinés à être déposés sont neutralisés.

3.1.3 Dépose d'ouvrages de menuiseries intérieures

Travaux effectués avec soins pour éviter toutes dégradations aux ouvrages contigus conservés.
Compris tous travaux nécessaires tels que descellements, démontage de pattes de fixation ou autres, tous coupements, dépose de couvre-joints et habillages, le cas échéant, etc.
Sortie et enlèvement des ouvrages déposés et des gravois.
Dépose de l'ensemble des meubles cuisine, placards, étagères, armoires, plinthes et meubles divers.

3.1.4 Démolition de revêtements de sols scellés ou collés

Démolition de revêtements de sols scellés ou collés de toutes natures et de tous formats, y compris démolition de la sous-couche en béton, s'il y a lieu, ou enlèvement de la couche de sable, selon le cas, de toutes épaisseurs.
Démolition de plinthes scellées ou collés en matériaux de toutes natures, de tous formats et de toutes dimensions.
Balayage du support, ramassage et enlèvement des gravois.

3.1.5 Démolition de revêtements muraux scellés ou collés

Démolition de revêtements muraux scellés ou collés en matériaux de toutes natures et de tous formats, y compris démolition du mortier de pose.
Démolition de plinthes scellées ou collées en matériaux de toutes natures, de tous formats et de toutes dimensions.
Brossage du support, ramassage et enlèvement des gravois.

3.1.6 Dépose de bloc-portes

Dépose sans réemploi de portes bois y compris huisseries, miroiterie, accessoires de fixation, quincailleries et toutes suggestions d'évacuation à la décharge publique

3.1.7 Dépose de parquet

Dépose du parquet dans l'ensemble de l'appartement comprenant :

- Dépose soignée des lames de parquet, avec tri en cas de réemploi éventuel demandé par le maître d'œuvre
- Dépose des lambourdes et de leurs supports (cales, patins, ou solivage selon configuration rencontrée).
- Dépose de tout matériau de remplissage entre lambourdes (gravats anciens, matériaux isolants ou de calage type mâchefer, sable, etc.), quelle qu'en soit la nature, y compris évacuation.
- Arrachage des pointes, agrafes et fixations restantes, avec reprise ponctuelle du support en cas d'arrachement de matière.
- Balayage, aspiration et nettoyage complet du support (dalle ou plancher bois) après dépose, en vue de la réception par les corps d'état suivants (chape, isolation phonique, etc.).
- Sortie, tri et évacuation en décharge agréée de l'ensemble des gravois et déchets de bois, conformément à la réglementation en vigueur.

Métré : ens
Localisation : selon plans en comparaison entre le plan d'état existant et le plan d'état projeté.

4 MACONNERIE / PLATRERIE

Règlementations et normes
Toutes les normes et D.T.U. parus à la date de la signature du marché, sont applicables pour l'exécution des travaux (liste non exhaustive) :
- Les Règles de l'Art ;
- Les Normes Françaises (NF) et Européennes (EN) homologuées ;
- Les Cahiers des Charges des DTU (Documents Techniques Unifiés) et de leurs additifs publiés par le CSTB avec les différentes mises à jour et annexes ;
- Les Cahiers des Clauses Spéciales des DTU,Les règles des D.T.U. ;
- Les Règles Professionnelles ;
- DTU 26.2 (NF P 14-201 de mai 1993) : Chapes et dalles à base de liants hydrauliques

4.1 Ouverture de baies

Objet du poste
Le présent article définit les prescriptions techniques relatives à l'ouverture de baies dans le mur porteur existant.

Description des travaux
Réalisation d'ouvertures dans le mur porteur, selon dimensions et emplacements spécifiés.

Mise en place des étaiements, renforcements et sécurités nécessaires avant, pendant et après les travaux.

Démolitions et découpes soignées, respectant les tolérances indiquées sur les documents contractuels.
Évacuation et traitement des gravats conformément à la réglementation en vigueur.

Contraintes techniques et prescriptions
- L'entreprise devra vérifier sur site toute cote, réservation ou contrainte structurelle avant exécution.
- Les travaux sur éléments porteurs devront être réalisés en coordination avec le bureau d'études structure.
- Utilisation de matériels adaptés (scie diamant, carotteuse, etc.) garantissant une exécution précise et limitant les vibrations.
- Maintien permanent de la stabilité de l'ouvrage par étaiement conforme aux règles professionnelles.
- Protection des zones voisines contre poussières, chocs, infiltrations et nuisances.

Renforts et reprises en sous-œuvre
- Exécution de tous les renforts (poutres métalliques, linteaux, chevêtres, etc.) prévus au dossier d'exécution.
- Vérification de l'ajustement et de la mise en charge des éléments structurels ajoutés.
- Réalisation des scellements, ancrages et fixations selon les prescriptions du fournisseur et des normes en vigueur.

Finitions et nettoyages
- Reprises des parements (maçonnerie, béton, plâtre, etc.) au droit des ouvertures et de la trémie.
- Mise en place des protections feu nécessaires (coffrages, …)
- Remise en état des ouvrages impactés par les travaux.
- Nettoyage complet de la zone d'intervention.

Documents et contrôles
- L'entreprise titulaire du lot fournira, à sa charge, un plan d'exécution et notes de calcul détaillés avant intervention.
- Les travaux seront soumis à la validation de la maîtrise d'œuvre et, le cas échéant, du bureau de contrôle.

- Tous les essais, contrôles et attestations nécessaires à la conformité de l'ouvrage devront être fournis.

Normes et réglementations
L'ensemble des travaux devra être conforme :
- Aux DTU applicables ;
- Aux règles de l'art en vigueur ;
- Aux prescriptions du BET structure ;
- À la réglementation relative à la sécurité sur chantier et à la prévention des risques.

Métré : U

Localisation
selon plan :
- entre Dgt et Salle à Manger
- entre Dgt et chambre 2
- entre Dgt et Séjour

4.2 Chape allégée

Réalisation de chape allégée sur solives bois ou poutrelles métalliques conservées.
Traitement préventif et curatif insecticide et fongicide du solivage existant.
Réalisation d'une chape légère en béton léger sur solivage conservé, comprenant:
o Préparation et nettoyage du support.
o Mise en place de remplissage et de rattrapage de niveaux par matériaux légers (argile expansé).
o Mise en place du film plastique 150 µ, recouvrement des lés d'au moins 10cm. Ce film devra être relevé sur les cotés
o Mise en place d'une chape en béton allégé compris armatures, épaisseur moyenne 10 cm.
o Réalisation d'un ragréage de surface, adapté au revêtement de finition prévu (parquet ou carrelage selon pièce).

Vérification de la capacité portante du plancher existant
Le nouveau complexe de sol étant mis en œuvre après dépose totale de l'ancien système de pose, le solivage retrouve son état nu avant réalisation de la chape, ce qui limite la surcharge cumulée.
L'entreprise devra néanmoins, avant tout coulage de la chape :

- Faire établir par un BET structure une note de vérification comparative entre le poids de l'ancien complexe de sol déposé et celui du nouveau complexe projeté, afin de s'assurer que la charge permanente nouvelle n'excède pas la charge permanente déposée, compte tenu de l'état réel du solivage constaté et de sa capacité portante;

- En cas d'écart significatif à la hausse, ou de dégradation du solivage constatée lors des déposes, proposer les mesures adaptées (matériau de remplissage plus léger, renforcement ponctuel du solivage, solution de plancher sec (panneaux, dalles allégées) en lieu et place de la chape béton allégée, sur les zones les plus sollicitées.

Cette note sera soumise à la validation du maître d'œuvre avant tout coulage.
Aucune plus-value ne pourra être réclamée à ce titre, cette vérification étant réputée intégrée aux aléas normaux d'une rénovation en milieu existant.

Métré : m2
Localisation :
selon plans, ensemble de l'appartement

4.3 Cloisons en plaques de plâtre

CLOISONS EN PLAQUES DE PLATRE A OSSATURES METALLIQUES 70

Fourniture et pose de cloison sèche constituée par l'assemblage de plaques de plâtre cartonnées à bords amincis, standard, vissées sur ossature métallique galvanisée centrale avec incorporation d'une isolation centrale constituée d'un matelas de laine minérale.

Les cloisons seront du type Placostil 72/48 de Placoplatre ou équivalent et constituées de la façon suivante :
- ossature rails de 48mm et montants de 48mm, simples ou doubles avec un entraxe de 0.40 à 0.60m (suivant hauteur et destination du local)
- parements (2 faces) par 1 plaque de plâtre standard de type BA13mm.
Côté pièces humides la plaque standard côté local humide sera remplacée par une plaque type Placomarine + une étanchéité complémentaire sur les locaux classés EB+ de type Placotanche ou équivalent.
- traitement des joints entre plaques (bande + enduit), le traitement des angles rentrant (bande + enduit), des angles saillant (cornière métallique + enduit), etc...
- isolation en panneaux semi-rigides de laine de verre ou laine de roche, d'épaisseur 45 mm, disposée entre les montants.
-incorporation des huisseries, trappes, fourreaux électriques si nécessaires.

La mise en oeuvre sera conforme au DTU 25.41 ou avis techniques spécifiques aux différentes cloisons et aux recommandations du fabricant.
Caractéristiques de la cloison : - résistance au feu : EI30 - isolation acoustique : Rw+C = 39dB avec laine minérale

Métré : m2
Localisation : Selon plan pour création des cloisons intérieures

4.4 Cloisons de gaine techniques

Réalisation de cloisons des gaines techniques en ROCKPLAK 409 de chez Rockwool ou équivalent.
Panneau sandwich composé d'une âme isolante en laine de roche de forte densité (48 mm) collée de part et d'autre à une plaque de plâtre ép.13 mm.
Finition hydrofugée des panneaux selon nécessité et localisation.
Incorporation selon nécessité des trappes de visite.

Métré : m2
Localisation : l'ensemble des gaines techniques, selon plans et nécessités du chantier.

4.5 Doublage en plaques de plâtre hydrofuge

DOUBLAGE EN PLAQUES DE PLATRE HYDROFUGE SUR OSSATURE METALLIQUE

Réalisation de doublage en plaque de plâtre cartonné à peindre type BA 13 hydrofuge de type Placomarine ou équivalent.
Réalisation de coffrage en plaque de plâtre cartonné à peindre type BA 13 hydrofuge au droit des tuyaux apparents et coffrages dans la SdB

Métré : m2
Localisation : Bâti cuvette suspendue, Coffrage des canalisations apparentes, Doublages dans pièces humides

4.6 Faux-plafond / soffites en plaque de plâtre

Fourniture et pose de faux plafonds en plaques de plâtre cartonnées à peindre type BA 13 (hydrofuge pour les pièces humides) de chez Placoplâtre ou équivalent, vissées sur une ossature métallique réalisée par profilés et suspentes.
Jointement entre plaques par bandes armées enduites.

- Ossature métallique par profil STIL PRIM 100 ou équivalent fixés par suspentes.
- Ossature secondaire réalisée par profils F530 fixé sur STIL PRIM et cornière filante CR2.
- Traitement de joint de dilatation par double ossature. Marquage des produits NF CSTB obligatoire.
- Plafond constitué d'une plaque de plâtre du type BA13. Marquage CE + Marque NF de plaque obligatoire.
- Les plaques sont vissées sur les profilés F530. Mise en œuvre suivant DTU 25.41 et avis technique.
- Traitement des joints par bandes armées et enduit à joints type 3B, suivant recommandations du fabricant. Remplissage, pose de joint bande armée, serrage et enduit de finition à réaliser après séchage sur bandes et vis de fixations.

Y compris création gorge pour passage réseau GAZ (SdB, WC et Cuisine)
Y compris toutes sujétions de retombées et jouées
Y compris découpe pour encastrement des luminaires dans le faux plafond.
Y compris trappe de visite selon besoins.
Mise en oeuvre d'une isolation thermique et phonique si nécessaire.

Métré : m^2
Localisation : Selon Plans, Cuisine, SdB, Wc, et Dégagement

4.7 Condamnation foyer cheminée

Condamnation des cheminées par un carreau de plâtre hydrofuge HD, y compris préparation du support pour la mise en peinture. Châssis à rideau en fonte à conserver.

Métré : ens
Localisation : ensemble des cheminées

5 MENUISERIES INTERIEURES

Règlementations et normes

Toutes les normes et D.T.U. parus à la date de la signature du marché, sont applicables pour l'exécution des travaux (liste non exhaustive) :

- D.T.U. n° 51.1 Parquets massifs et contrecollé
- NF EN13226 Planchers en bois - Élément de parquet massif avec rainures et/ou languettes.
- X P B53-669 Parquets et planchers en bois - Classement d'usage.
- Avis technique du CSTB.
- DTU 36.1 - Travaux de Menuiseries Bois
- DTU 37.1 - Travaux de Menuiseries Métalliques
- DTU 39 - Travaux de Miroiterie et de Vitrerie
- Cahiers des Prescriptions Techniques du CSTB
- Avis techniques du CSTB
- Cahiers techniques du CTB
- Prescriptions et labels du CTB
- Normes éditées par l'AFNOR
- Avis techniques des matériaux et procédés de mise en oeuvre
- Recommandations professionnelles concernant l'utilisation des mastics pour l'étanchéité des joints (S.N.J.F.)
- Règles TECMAVER de l'office technique des matériaux verriers concernant la mise en oeuvre des matériaux verriers
- Les normes internationales ISO et recommandations relatives aux différents essais
- Les publications émanant du C.S.T.B.
- Fiches techniques des fabricants
- Règles CB 71 relatives aux constructions en charpente bois
- Règles administratives et techniques émanant de Ministères

5.1 Sécurisation et blindage de la porte d'entrée

Blindage de porte type CONSONANCE 2 vantaux de chez Blindage de France ou équivalent composé de:

- Une face en acier 20/10ème électrozinguée (25/10ème en option).
- Paumelles soudées de 140 mm à billes par vantail.
- Un cadre anti-pince soudé 4 côtés.
- Une contre plaque soudée.
- Béquille intérieure et poignée de tirage extérieure.
- Fourniture et pose d'une serrure Vachette Exclusive A2P***.
- Judas optique.
- Béquille simple type LAURA des Ets SOFOC sur plaque ou produit équivalent, en laiton poli sur face intérieure et poignée en laiton poli type V 1200 de chez SOFOC ou produit équivalent, en finition chromée côté palier.
- Rosace d'entrée de clefs chromée sur face extérieure.
- Butée de sol type 42 L des Ets SOFOC ou produit équivalent, finition polie vernis.

Métré : ens
Localisation : porte entrée

5.2 Révision et mise en jeu des portes intérieures

Révision et mise en jeu des portes intérieures, comprenant :

- Vérification et renforcement suivant besoins des fixations au support.
- Vérification de fonctionnement, graissage et réglage.
- Remplacement des pièces défectueuses.
- Contrôle du vantail avec renforcement éventuel selon nécessité.
- Mise en jeu et toutes sujétions d'exécution.

Ferrage chambre et autre portes :

- 1 coffre à larder référence D 40 finition verni anticorrosion et béquilles double sur plaque type EVA des Ets SOFOC, finition laiton poli ou produit équivalent, avec 2 clefs par chambre.

Métré : ens
Localisation : l'ensemble des portes intérieures conservées à l'exception des portes fournies à neuf.

5.3 Bloc-porte sur mesure vitré

Fourniture et pose d'un bloc-porte vitré sur mesure, selon plans et élévation architecte

Ensemble composé de :
- bâti en finition chêne
- porte battante avec cadre finition chêne et partie vitrée
- baie vitrée fixe avec cadres finition chêne

Prévoir:
- Panneaux en fibres de bois de moyenne densité type Médium ignifugé dans la masse avec classement en réaction au feu M1, hydrofuge + fintion en stratifié EGGER bardolino
-Verre Sécurit Dépoli
-poignée béquille double en Inox et serrure à larder de chez Vachette
-quincaillerie et fixations encastrée et invisibles

Le menuisier devra se coordonner avec le plaquiste pour le montage de la cloison, pour l'intégration dans l'épaisseur de la cloison des raidisseurs métalliques, support de la fixation du cadre bois de l'ensemble menuisé.
Les prestations de l'entreprise, comprennent toute sujétion de fourniture, façonnage et de mise en oeuvre pour un parfait achèvements de l'ouvrage, y compris réglages, ajustements et vérification du bon fonctionnement.

Métré : ens
Localisation : Cuisine

5.4 Bloc porte intérieure

Fourniture et pose de bloc-porte simple vantail âme pleine pré-peint, de chez Jeld-Wen où équivalent, y compris champlats d'habillage.

Huisserie :
-EVO+ post formée de chez Jeld-Wen ou équivalent en bois enveloppante adaptée à l'épaisseur des cloisons pour **pose fin de chantier**
Ouvrant :
- cadre bois résineux, âme plaine
- détalonnage selon impératifs de ventilation
- parement de fibre PLAN prépeint
- ferrage par quatre paumelles de 140mm



Condamnation :
- serrure bec de cane 1 point de fermeture, décondamnable de l'extérieur pour les sanitaires ou pièces d'eau

Garniture :
-béquille double sur rosace en inox, gamme OVALIS de chez Vachette ou équivalent

Champlats d'habillage :
- En bois mi-dur de section rectangulaire 35 mm x 8 mm minimum, avec ou sans arrondis suivant choix de l'architecte.

Métré : unité
Localisation : selon plan architecte : porte Débarras, SàM, Séjour et Chambre 2

5.5 Bloc porte coulissant pour Salle à Manger

Fourniture et pose d'un bloc-porte coulissant, avec serrure à condamnation, comprenant :

- une huisserie avec montants, traverses, fourrures, habillage, toutes fixations
- deux vantaux isoplanes à âme alvéolée d'environ 110 cm x 240 cm, en mdf à laquer en usine
- moulures selon élévation architecte
- quincaillerie générale
- Ferrage en partie haute par double rail compris fixations
- Coulissement sur chariots à galets
- Guide au sol, butée, joints, poignée de manoeuvre et tous accessoires
- Poignée cuvette de manoeuvre aux 2 faces et loqueteaux magnétique de fermeture

Métré : m²
Localisation : selon plans, entre Séjour et SàM

5.6 Fourniture et pose d'un parquet en chêne point de Hongrie

Fourniture et pose d'un parquet massif en chêne choix premier, aubier exclu en parement, rainuré et bouveté de 14 mm d'épaisseur de l'entreprise Parqueterie Nouvelle ou équivalent.
Bois laissant apparaître des noeuds limités en taille et en nombre.
Pose en Point de Hongrie dans la continuité du parquet existant

Largeur des lames de dito lames existantes.
- Pose collé sur résilient acoustique
- Toutes coupes en raccordement des cloisons et des murs
- Jeu de dilation au droit des murs selon DTU
- Fourniture et pose de résiliant acoustique en sous-couche -performances acoustique : Delta Lw=21 dB,

- Epaisseur du résiliant : 4mm, type Acouflex NA ou équivalent.
- Présentation d'un échantillon pour validation
- ponçage de la vitrification du parquet
- vitrification de celui-ci en 3 couches, finition mat, compris ponçage léger entre les couches

- Plinthes en MDF à peindre pour l'ensemble des pièces avec sol en parquet
- Pose du parquet après réalisation des cloisons

Métré : m^2
Localisation : selon plans, dans l'ensemble de l'appartement sauf pièces humides

5.7 Placards sur mesure

Fourniture et pose de placards sur mesure.

Placard composé de :

- Caisson en panneaux agglomérés haute densité de 16 mm d'épaisseur revêtus sur les deux faces de mélaminé blanc
- Portes pivotantes en MDF hydrofuge (classé M1) à laquer en usine
- Porte battante avec miroir
- Quincaillerie : verrous, et serrure bec de cane à carré
- Poignées sur mesure en chêne massif verni mat
- Cadre sur mesure en chêne massif verni mat
- Equipement intérieur des caissons: tablettes en mélaminé, tiroirs en mélaminé, équipement des penderies par tringle en acier inox diamètre 18 mm (selon Elévation Architecte)
- Transport et montage sur place, compris toutes sujétions d'adaptation et de fixation sur les supports et intégration dans les doublages et cloisons selon plans et indications de l'architecte
- Coordination avec le maçon pour définition des réservations
- Réception des réservations avant pose des meubles
- Portes avec charnières invisibles, deux ou trois points de charnière par porte selon la hauteur
- Protections avant peinture.

Prévoir la réalisation de plans EXE à valider par l'Architecte avant la réalisation

Métré : ens
Localisation : suivant indications des emplacements de placards sur les plans

5.7.1 Placards dans chambre 1
5.7.2 Placards dans chambre 2
5.7.3 Placards dans débarras
5.7.4 Placards dans SdB

5.8 Bibliothèque dans séjour

Fourniture et pose d'un ensemble sur mesure composé de :

- Caissons en panneaux agglomérés haute densité de 16 mm d'épaisseur revêtus sur les deux faces de mélaminé blanc
- Etagère réglable en mélaminé blanc
- Portes en MDF à laqueées usine (teinte au choix de l'architecte)
- Bibliothèque composée de montants et étagère réglables en stratifié EGGER bardolino (Y compris réservation pour prises)
- Cadre avec fond en stratifié EGGER bardolino (Y compris réservation pour sports Led et prises)

Relevés sur site et fabrication sur mesure de l'ensemble des éléments (montants, étagères, fonds, portes éventuelles).
Fourniture de panneaux de qualité, épaisseurs adaptée selon dimensions et charges.
Assemblage, fixation au mur ou au sol selon conception, y compris équerres, tasseaux ou ancrages.
Préparation des surfaces (ponçage, enduit fin si nécessaire)
Réglages, alignements et finitions périphériques.
Pose selon les règles de l'art, parfaite stabilité et planéité.
Quincailleries appropriées et de qualité.
Nettoyage complet de la zone d'intervention.

Prévoir la réalisation de plans EXE à valider par l'Architecte avant la réalisation

Métré : ens
Localisation : suivant plans : dans séjour

5.9 Miroirs colles

Fourniture et pose d'un miroir argenté à bords polis, collé, suivant plans, intégré dans la faïence murale

Métré: ens
Localisation: selon plans architecte, dans WC

5.10 Trappes de visite

Fourniture et pose de trappes de visite.

- Cadre dormant en bois dur à peindre et couvre-joint.
- Vantail de type iso-plane plein.
- CF/PF suivant localisation et réglementation avec 10 cm de laine de verre rigide contrecollée sur la face interne du vantail.
- Type MALERBA ou équivalent à emboîtement avec verrou à batteuse (pas de fixation par vis à cuvette).
- Dimensions minimales : 0,50 X 0,40 m hors tout et suivant localisation.
- Les trappes auront un indice d'affaiblissement acoustique identique aux parois dans lesquelles elles sont situées

Métré: ens
Localisation: dans gaines techniques et faux plafonds, selon nécessité

5.11 Reconstitution des moulures et corniches

Reconstitution des moulures au droit des cloisons modifié en continuité avec les moulures existantes.

Reconstitution, création et raccordement des moulures et corniches décoratives au droit des zones modifiées, afin d'assurer la continuité esthétique avec les éléments existants.

Reconstitution des moulures au droit des cloisons modifiées, dans le respect du profil, des dimensions, du style architectural et des matériaux des moulures existantes.

Reconstitution des corniches au plafond suite aux travaux de modification ou réfection, avec continuité parfaite vis-à-vis des corniches déjà en place.

Fourniture et mise en œuvre de tous matériaux, staff, plâtre ou éléments préfabriqués nécessaires.
Travaux de raccordement, ajustement, modelage, ponçage et finitions.
Protection des ouvrages avoisinants et nettoyage en fin d'intervention.

Métré: ens
Localisation: au plafond selon plan, notamment : entrée, séjour

5.12 Eléments de cuisine

Fourniture et pose des meubles de cuisine, compris coupes, adaptations et toutes sujétions pour une parfaite finition.

La prestation sera prévue complète, en fourniture, pose, raccordement et toutes sujétions de mise en oeuvre.

La cuisine sera de type IKEA ou équivalent :
- Système METOD.
- Tiroirs système MAXIMERA.
- Pieds réglables.
- Plinthes.
- Amortisseurs pour portes et tiroirs.
- Plan de travail en stratifié

Finitions portes :
- Meubles bas, portes finition VOXTORP, coloris selon choix architecte.
- Meubles hauts et colonnes : portes sur mesure finition en Stratifié Egger Bardolino ou équivalent, coloris selon choix architecte. Portes ajourée pour ventilation chaudière et radiateur, selon Elévation architecte
- Habillage, fileurs etc., finition en Stratifié Egger Bardolino ou équivalent, coloris selon choix architecte.

Cuisine sera composée de :
- meubles évier, portes et tablettes, finition latérales / fileurs, plinthes, poignées, pieds, toutes sujétions nécessaires.
- meubles bas.
- meubles hauts.
- meubles colonnes.
- portes et tablettes (2 tablettes par meuble).
- tiroirs.
- finition latérales / fileurs.
- plinthes.
- poignées.
- pieds.
- Eléments avec caisson et étagères sur mesure en MDF à peindre
- Eléments en chêne vernis mat incolore effet bois brut
- Porte pour niche frigo en MDF à peindre
- toutes sujétions nécessaires

Dimensions et organisation des meubles : selon Plans et Elévations de l'architecte.

Métré : ens
Localisation : cuisine. Suivant plan/ élévation architecte.

5.13 Plans de travail pour cuisine

Fourniture et pose de plans de travail compris découpe pour encastrement d'éviers, plonge et plaque électrique, épaisseur et largeur selon plan, en Quartz - 5 rainures pour égouttoir intégré.
Compris coupe d'onglée, joints, finitions verticales au droit de l'ilot et toutes sujétions pour une parfaite finition.

Métré : ens
Localisation : dans cuisines suivant plan.

5.14 Crédence

Fourniture et pose de crédence en Quartz, finition au choix de l'architecte, y compris découpe pour prises électriques.

Métré : ml
Localisation : au-dessus plan de travail et retours, plan bar et retours.

5.15 Hotte encastrée dans cuisine

Fourniture et pose de hotte avec filtre.

Marque IKEA ou équivalent.
Hotte modèle UNDERVERK de chez Ikea ou équivalent, avec filtre à charbon

Métré : ens
Localisation : *Dans cuisine. Suivant plan architecte.*

5.16 Garde-manger

Garde-manger cuisine à condamner
Condamnation du garde-manger existant en cuisine, comprenant :

- Isolation thermique par laine de roche, mise en œuvre sur les parois intérieures du volume condamné ;
- Intégration d'une gaine technique pour passage VB
- Fermeture du volume par panneau en MDF démontable pour inspection

Garde-Manger SdB à rénover
Rénovation du garde-manger existant en salle de bains, transformé en placard de rangement, comprenant :

- Isolation thermique par laine de roche sur les parois intérieures ;
- Réalisation d'un placard sur mesure avec caisson et tablette en mélaminé ;
- Portes en MDF à peindre, teinte au choix de l'architecte ;
- Quincaillerie (charnières, poignées) suivant choix architecte.

Métré : ens
Localisation : Dans cuisine et SdB

5.17 Corniche en MDF

Fourniture et pose d'une corniche en MDF, destinée à dissimuler le passage du câble d'alimentation EDF en plafond.

- Profil MDF hydrofuge.
- Réservation intérieure pour le passage et le cheminement du câble EDF, avec accès facilité en cas d'intervention ultérieure.
- Fixation par vissage sur ossature ou tasseaux
- Finition prête à peindre

Métré : U
Localisation : selon plan, Entrée

6 CARRELAGE / FAIENCE

Règlementations et normes
Toutes les normes et D.T.U. parus à la date de la signature du marché, sont applicables pour l'exécution des travaux (liste non exhaustive) :

- DTU 26.2 - Chapes et dalles à base de liants hydrauliques d'Avril 2008
- DTU 52.1 - Travaux de bâtiment - Mise en oeuvre de sous-couches isolantes sous chape ou dalle flottantes et sous carrelage scellé de juin 2013
- DTU 55 Revêtements muraux scellés
- CPT d'exécution des revêtements muraux intérieurs en carreaux céramiques ou analogues collés au moyen de mortiers-colles ou d'adhésifs d'octobre 2000
- avis technique des colles utilisées
- notice sur le classement UPEC des locaux, éditée par le CSTB

Préparations des supports
L'entreprise est responsable d'une préparation correcte du support pour la pose de carrelages et faïences. Dans tous les cas, les supports doivent être sains, résistants, propres, plans, secs, de cohésion suffisante et normalement absorbant. Il y a lieu d'éliminer mécaniquement par brossage, ponçage, fraisage ou grenaillage, les couches instables ou diminuant l'adhérence du futur revêtement et également d'éliminer soigneusement (par aspiration) les poussières et particules mal adhérentes. Le support devra présenter un taux d'humidité résiduel inférieur à 3%.

Toutes les entailles et découpes au droit des tuyauteries, robinets ou autres, devront être très soigneusement ajustées ; tout carreau comportant une découpe mal ajustée, ou fendue ou détériorée lors du découpage, sera immédiatement à remplacer.
Au droit des seuils et autres emplacements où le sol carrelage sera contigu à un autre type de sol l'entrepreneur de carrelage aura à fournir et à poser un arrêt métallique constitué par un fer cornière de 30 x 30 mm.
Au droit des angles saillants prévoir fourniture et pose de profil d'arrêt métallique avec fixation par scellement sous carrelage.

Tolérances de planitude
Revêtements de sols Ils ne devront pas présenter de flache :
- supérieure à 5 mm sous la règle de 2 m présentée en tous sens

Revêtements muraux Ils ne devront pas présenter de flache :
- supérieure à 5 mm sous la règle de 2 m

Dans le cas du non-respect des tolérances, les travaux éventuels de remise en état seront à la charge de l'entreprise sans supplément de prix.

Ragréage
Conforme au Cahier des Charges du C.S.T.B. N° 50.02, Cahier 286/35 et aux règles de l'U.N.R.S.T. Le ragréage est à prévoir au présent lot dans le cas de carrelage collé. Il devra être parfaitement adapté au support et au revêtement. L'Entrepreneur reste maître du choix de la préparation et de l'application, conformément aux spécifications imposées dans la documentation du fournisseur et contenues dans l'avis technique du C.S.T.B.

Colle
L'entreprise utilisera des colles et produits de ragréage bénéficiant d'un avis technique favorable du CSTB. Elle fera le choix du mortier-colle (courant, épais ou spécial) et du mode de pose (simple ou double...), compte tenu du format des carreaux et de la nature du support, conformément au tableau résumé des conditions d'emploi en sol intérieur.

Calepinage
La pose des revêtements inclut tacitement les sujétions et difficultés liées aux calepinages des revêtements, définis par le Maître d'œuvre, à savoir :

- Traçage à la demande, suivant projet,
- Pose droite, diagonales, ou autres,
- Coupes de formes quelconques,
- Chutes de matière

6.1 Enduit pour le ragréage et lissage des sols

Fourniture et pose d'un enduit de ragréage fibré.

Les supports devront être secs, durs, rigides et propres.
Application d'un enduit primaire
Finition par application d'un enduit auto-lissant fibré.

6.2 Isolation phonique sous carrelage collé

Fourniture et pose sur sols d'une sous couche mince pour isolation phonique en plaques de fibre synthétiques de type Ditra-Sound de chez Schlüter ou équivalent.

Application du mortier-colle. Pose des dalles minces bord à bord. Recouvrement entre les lés avec bandes autocollantes de chez Schluter. Isolation des bords du revêtement au niveau des murs et des éléments verticaux à l'aide de bande périphérique autocollante de chez SCHLUTER
La mise en œuvre sera conforme au DTU , Avis Techniques et recommandation du fabriquant.

6.3 Etanchéité au sol sous carrelage

Fourniture et pose d'un système d'étanchéité liquide sans solvant de type ALSAN410 de chez Soprema ou équivalent.

Préparation du support avec application de primaire. Application de deux couches croisées avec relevé sur cloisons de 40 cm minimum.
Traitement des angles avec des bandes d'armature préformées.
La mise en œuvre sera conforme au DTU, Avis Techniques et recommandation du fabriquant.

6.4 Carrelage de sol

Fourniture et pose de carrelage en grès cérame, posé colle, compris coupes d'équilibrage des joints et jointoiement au ciment gris et bande périmétrique avec joint souple.

Collé avec mortier de type SIKA TOP 121 où équivalent
La colle utilisée devra bénéficier d'un agrément C.S.T.B. pour cet emploi.

Prévoir plinthe collé H 10cm en carrelage (dito sol) au droit de murs sans carrelage mural.

Prévoir remplissage des joints au mortier de type « weber. joint pâte » de chez Weber ou de qualité et de performances équivalentes. Mise en œuvre selon les prescriptions du fabricant.

Joint pompe type mastic d'étanchéité dans les angles rentrants et toutes sujétions de finition.

Calepinage au choix de l'Architecte
Y compris, coupes, découpes, sujétion pour le passage de canalisation ou réseau, évacuation des gravois

SdB :
Gamme : MYSTONE Room de chez Marazzi ou éq ou équivalent
Coloris : GRIGIO
Dimensions : 60 X 60
Classement minimum : U3 - P3 - E3 - C2.
Indice de glissance : R 9.

WC 1:
Gamme : Mystone Room de chez Marazzi ou éq ou équivalent
Coloris : TAUPE
Dimensions : 60 X 60
Classement minimum : U3 - P3 - E3 - C2.
Indice de glissance : R 9.

CUISINE:
Gamme : MYSTONE Room de chez Marazzi ou éq ou équivalent
Coloris : GRIGIO
Dimensions : 60 X 60
Classement minimum : U3 - P3 - E3 - C2.
Indice de glissance : R 9.

Métré : m^2

Localisation : selon plans/élévations architecte SdB, cuisine et WC

6.5 Revêtement de murs en faïence

Fourniture et pose de carrelage en grès cérame, posé colle, compris coupes d'équilibrage des joints et jointoiement au ciment gris et bande périmétrique avec joint souple.

Collé avec mortier de type SIKA TOP 121 où équivalent
La colle utilisée devra bénéficier d'un agrément C.S.T.B. pour cet emploi.

Prévoir plinthe collé H 10cm en carrelage (dito sol) au droit de murs sans carrelage mural.

Prévoir remplissage des joints au mortier de type « weber. joint pâte » de chez Weber ou de qualité et de performances équivalentes. Mise en œuvre selon les prescriptions du fabricant.

Etanchéité liquide sous faïence
Prévoir système d'étanchéité liquide sous faïence sans solvant de type ALSAN410 de chez Soprema ou équivalent.

Préparation du support avec application de primaire. Application de deux couches croisées avec relevé sur cloisons de 40 cm minimum.
Traitement des angles avec des bandes d'armature préformées.
La mise en œuvre sera conforme au DTU, Avis Techniques et recommandation du fabriquant.

Joint pompe type mastic d'étanchéité dans les angles rentrants et toutes sujétions de finition.

Calepinage au choix de l'Architecte
Y compris, coupes, découpes, sujétion pour le passage de canalisation ou réseau, évacuation des gravois

SdB : Deux gammes sont prévues (voir plan)

1. Gamme : MYSTONE Room de chez Marazzi ou éq ou équivalent
 Coloris : GRIGIO
 Dimensions : 60 X 60

2. Gamme Room Wall Bianco 3D Match de chez Marazzi ou éq ou équivalent
 Coloris : BIANCO
 Dimensions : 30 X 90

WC :
Gamme : Room Wall Taupe 3D 30 x 90 de chez Marazzi ou éq ou équivalent
Coloris : Taupe 3D
Dimensions : 30 X 90

Métré : m^2

Localisation : selon plans/élévations architecte, Murs de SdB, Wc

6.6 Profiles divers/joints

Seuil
Barre de seuil - SEUIL PLAT de chez SCHLÜTER ou équivalent
Profilé aluminium percé pour réaliser une jonction entre 2 revêtements de niveaux identiques
Compris découpes et toutes sujétions de pose suivant prescriptions du fabricant.
- Largeur : 25mm
- Finition : Inox

Profils angle
Profilés d'angles - RONDEC-E de chez SCHLÜTER
Fourniture et pose de profilés d'angles,y Compris découpes et toutes sujétions de pose.
- Finition : inox
- Dimensions : 10x10mm

Profils arrêt
Profilés d'arrêt SCHIENE-E de chez SCHLÜTER
Fourniture et pose de profilés d'arrêt Compris découpes et toutes sujétions de pose.
- Finition : inox
- Dimensions : 10x10mm

Joints étanches
Réalisation de joints au droit du carrelage en mortier Weberjoint de chez Weber ou équivalent.
Couleur au choix de l'architecte

Métré : ens
Localisation : Au droit du carrelage

7 ELECTRICITE / COURANT FAIBLE

Règlementations et normes

L'Entrepreneur est tenu de se conformer à l'ensemble des spécifications générales, D.T.U. et Normes Françaises applicables au présent lot, ainsi qu'aux notes et commentaires techniques qui les précisent et en particulier (liste non exhaustive) :

- Publications de l'U.T.E.
- Conseils PROMOTELEC
- Prescriptions et notices de France Télécom.
- C.C.T.G. de T.D.F.
- NFC 14.100 et 15.100
- Label QUALITEL

Documents à fournir par l'entreprise

Pendant la période de préparation :
A partir des documents du dossier marché, l'entreprise établit les plans d'Exécution.
A la réception :
L'entreprise fournit tous les plans et documents qu'elle a établi ou qu'elle s'est procurés auprès de ses fournisseurs, sous forme de dossier.

Essais et Consuel

Avant réception, l'entreprise procède aux essais COPREC, complétés par ceux correspondant au fonctionnement des équipements : automatismes, asservissements, signalisation. Le Maître d'œuvre doit être informé des dates de leur exécution afin de pouvoir, éventuellement, y assister. Les P.V. lui sont remis avant réception. Pour obtenir auprès du distributeur la-mise sous tension de l'ouvrage, l'Entrepreneur doit faire, à ses frais, les démarches nécessaires pour l'obtention du «CONSUEL»

Matériel et mise en Œuvre

L'installation électrique sera encastrée.
Les fournitures électriques portent l'estampille U.S.E. dans tous les cas où cette catégorie de matériel a fait l'objet d'une réglementation et d'une attribution du label de qualité. Toute dérogation à cette règle doit faire l'objet d'un accord préalable du Maître d'œuvre. En l'absence de normes, les fournitures, matériels et appareillages, etc , seront soumis à l'agrément du Maître d'œuvre. Pour le gros matériel, il doit être présenté une copie des certificats d'agréments ou procès-verbaux de réception en usine.

7.1 Dépose de l'installation électrique existante

Dépose de l'ensemble de l'installation électrique existante dans l'appartement, comprenant :

- Neutralisation préalable de l'ensemble des circuits par coupure au disjoncteur général, avant tout commencement des travaux de dépose, sous la responsabilité de l'entreprise ;
- Dépose du tableau électrique existant et de son appareillage ;
- Dépose de l'ensemble des câblages, gaines et fourreaux apparents ou encastrés destinés à être remplacés ;
- Dépose de l'ensemble de l'appareillage existant (prises, interrupteurs, points lumineux, sorties de fils, boîtiers de connexion) ;
- Dépose des appareils d'éclairage existants, le cas échéant ;
- Repérage et neutralisation de tout câblage ou canalisation électrique traversant les cloisons destinées à être démolies, en coordination avec le calendrier de curage ;
- Sortie et enlèvement des gravois et déchets électriques, avec tri sélectif conformément à la réglementation en vigueur.

L'entreprise devra s'assurer, avant tout commencement des travaux d'autres corps d'état, qu'aucun circuit électrique existant n'est laissé sous tension dans les zones curées.

7.2 Nouvelle installation électrique

L'appareillage sera encastré.
Prévoir le percement des murs et cloisons et la mise en place de fourreaux.
Prévoir appareillage de type ODACE STYL blanc de chez SCHNEIDER ou équivalent.
Toutes les prises de courant seront raccordées à la terre.
Prévoir contrôle de continuité des liaisons équipotentielles.

Il n'est pas prévu de fourniture d'appareils d'éclairage.
Les sorties de fils au mur et plafond seront équipées de dispositifs de connexion luminaire avec lampes 60 W lors de la réception.
Les sorties de fils prévues pour des spots encastrés seront équipées de Spots LED encastrés (Etanches pour les pièces humides) pour la réception (Voir Plan de principe Architecte).

7.2.1 Tableaux d'abonné logement

Il sera conforme à la nouvelle norme NF C 15-100, et situés dans l'entrée de l'appartement à hauteur d'homme. (Bas du tableau à 1.2 m)
Il sera équipé d'une gaine technique de logement avec porte pouvant recevoir : Le bloc de commande de contrôle et de répartition.
Un coffret de plusieurs rangées, avec 30% de place disponible, équipé de disjoncteurs différentiels 30Ma comme le précise la NF C 15 100 et de disjoncteurs divisionnaires.

7.2.2 Equipement par pièce

La liste fourni ci-après n'est qu'indicative des installations classiques mise en place dans les logements. Il est donc nécessaire de se reporter au plan de principe de l'architecte.

7.2.2.1 Entrée

- Socles de prise de courant 2 x 10/16 A +T

1 prise de courant 2 x 10/16 A +T,

- 1 sonnerie palière 2 tons avec transfo dans tableau et porte-étiquettes à l'extérieur sur le palier,
- Eclairage

1 point d'éclairage équipé d'un socle
Ce point d'éclairage est obligatoirement réalisé au plafond. En rénovation totale ou en cas d'impossibilité technique d'encastrement des points placés au plafond, le point d'éclairage peut être réalisé au niveau des parois ou d'un socle de prise de courant commandée.
Interrupteur simple allumage ou va-et-vient selon les cas.

- 1 conjoncteur téléphonique (studios uniquement).

7.2.2.2 Salon

- Socles de prise de courant 2 x 10/16 A +T,

Pour un séjour jusqu'à 28 m2(*), 1 socle de prise de courant 16 A 2P + T par tranche de 4 m2 répartis dans la pièce avec un minimum de 5 socles. Pour les séjours supérieurs à 28 m², le nombre de socles sera défini en accord avec le maître d'ouvrage / utilisateur, avec un minimum de 7 socles.

- Eclairage

1 point d'éclairage équipé d'un socle
Ce point d'éclairage est obligatoirement réalisé au plafond. En rénovation totale ou en cas d'impossibilité technique d'encastrement des points placés au plafond, le point d'éclairage peut être réalisé au niveau des parois ou d'un socle de prise de courant commandée.
Interrupteur simple allumage ou va-et-vient selon les cas.

- Prise de communication RJ45

Pour les logements d'une pièce: 2 RJ45 juxtaposées. Pour les logements de deux pièces : 2 RJ45 juxtaposées dans la pièce principale (salon/séjour) et 1 RJ45 dans l'autre pièce. Pour les logements de trois pièces et plus : 2 RJ45 juxtaposées dans la pièce principale (salon/séjour) et 1 RJ45 par pièce

dans au moins 2 des autres pièces. Ces prises RJ45 sont installées à proximité d'un socle de prise de courant.

- 1 prise TV / FM
- 1 conjoncteur téléphone

7.2.2.3 Cuisine

- Socles de prise de courant 2 x 10/16 A +T,

6 socles issus d'un même circuit dédié (dont 4 répartis au-dessus du (des) plan(s) de travail) - 3 socles si la surface de la cuisine est inférieure ou égale à 4 m2 - pour le cas d'un îlot central, ces prises peuvent aussi être sur un plot ou une crédence solidaires de l'îlot - 1 socle supplémentaire pour la hotte

- Circuits spécialisés

1 socle de prise de courant ou sortie de câble pour la cuisinière/plaque de cuisson (20 A tri ou 32 A monophasé) - 1 socle de prise de courant 16 A 2P + T ou sortie de câble (si four indépendant) - 1 socle de prise de courant 16 A 2P + T (si lave-vaisselle) - 1 circuit supplémentaire 16 A 2P + T par gros appareil électroménager- 1 circuit spécial congélateur (protégé par disjoncteur différentiel 30 mA HI ou alimenté par transformateur de séparation).

- Eclairage

1 point d'éclairage équipé d'un socle + douille DCL. Ce point d'éclairage est obligatoirement réalisé au plafond. En rénovation totale ou en cas d'impossibilité technique d'encastrement des points placés au plafond, le point d'éclairage peut être réalisé au niveau des parois ou d'un socle de prise de courant commandée.
Interrupteur simple allumage ou va-et-vient selon les cas.

- 1 prise TV / FM
- alimentation pour chaudière

7.2.2.4 Chambre ou bureau

- Socles de prise de courant 2 x 10/16 A +T,

Socles de prises de courant non spécialisées 16 A 2P + T Art. 10.1.3.3 - 3 socles de prises de courant répartis dans la pièce

- Eclairage

1 point d'éclairage équipé d'un socle + douille DCL pouvant être réalisé soit: - au plafond (généralement) - au niveau des parois - au sol - par l'intermédiaire d'un socle de prise de courant commandée. Ce point d'éclairage est obligatoirement réalisé au plafond. En rénovation totale ou en cas d'impossibilité technique d'encastrement des points placés au plafond, le point d'éclairage peut être réalisé au niveau des parois ou d'un socle de prise de courant commandée.
Interrupteur simple allumage ou va-et-vient selon les cas.

- Prise de communication RJ45

Pour les logements de trois pièces et plus : 2 RJ45 juxtaposées dans la pièce principale (salon/séjour) et 1 RJ45 par pièce dans au moins 2 des autres pièces. Ces prises RJ45 sont installées à proximité d'un socle de prise de courant.

- 1 prise TV / FM (- 2 prises TV pour 2 pièces principales par logement - 3 prises TV pour 5 pièces principales et plus)

7.2.2.5 SdB/SdE

- 1 socle minimum, autorisé hors volume uniquement.
- 1 socle de prise de courant alimenté par un transformateur de séparation pour rasoir de puissance assignée comprise entre 20 VA et 50 VA conforme à la norme NF EN 61558-2-5 est autorisé en volume 2.
- Aucun appareillage dans volume 0
- Aucun appareillage en volume 1 et 2, sauf interrupteurs de circuits à TBTS 12 V dont la source est installée hors volumes 0, 1 ou 2
- Eclairage

Chaque local équipé de point d'éclairage doit disposer d'au moins un circuit de commande, dans le respect des règles liées aux volumes

- alimentation pour radiateurs électriques

7.2.2.6 Couloir, wc, autre

- Socles de prise de courant 2 x 10/16 A +T,

- 1 socle de prises de courant dans les pièces d'une surface supérieure à 4 m² (y compris les dégagements).

- Eclairage

1 point d'éclairage équipé d'un socle + douille DCL pouvant être réalisé soit: - au plafond (généralement) - au niveau des parois - au sol - par l'intermédiaire d'un socle de prise de courant commandée (sauf dans les WC).

- alimentation pour radiateurs électriques

7.2.2.7 Volets

- alimentation pour chaque volet roulant électriques

7.2.2.8 Extérieur

- Eclairage

- 1 point d'éclairage par entrée principale ou de service communiquant directement avec le logement (ce point d'éclairage peut être alimenté par un circuit intérieur - il est recommandé d'installer 1 point d'éclairage à proximité des portes de garage.

7.2.3 Ruban LED

Fourniture et pose de Ruban LED « MAX LED 500 » blanc chaud avec revêtement y compris profil « Floor » avec profilé avec diffuseur en Alu anodisé, Satin, Alu/Plastique de chez Paulmann ou équivalent.
Éclairage de miroir type Linea IP44 LED 11 W 3000 K
Au droit des gorges lumineuses SdB ; sous meubles hauts cuisine.

7.2.4 Spots

Fourniture et pose de spot de type Deep 1.0 de chez Wever et Ducré blanc 112120W0 ou équivalent, plafonnier encastré avec ressorts de fixation, GU10 (ø50) 35W 230V, blanc.
Dimensions: ø8,4x10,2cm, encastré: ø7,6x10,5cm.
Ampoule PAR16 led lamp 901228w3 type 2700k | >90 cri | gu10 product colour white



7.2.5 Applique T2

Fourniture et pose de spot de type FINLIN ROUND WALL 1.0 de chez Wever et Ducré noir mat 371184B5 ou équivalent, plafonnier encastré avec ressorts de fixation, GU10 (ø50) 35W 230V, blanc.
Dimensions: ø8,4x10,2cm, encastré: ø7,6x10,5cm.
Ampoule PAR16 led lamp 901228w3 type 2700k | >90 cri | gu10 product colour white



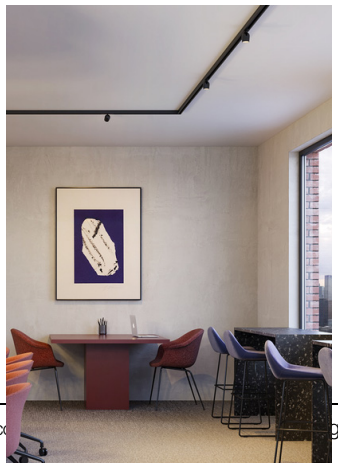


Localisation : Dans entrée (2 unités)

7.2.6 Spot sur rail

Fourniture et pose de spot sur rail de type PILLO on track 1.0 de chez Wever et Ducré noir mat 194420B0 ou équivalent, y compris rail noir mat





Localisation : Dans cuisine et salon (bibliothèque)

7.2.7 Détecteur de fumée

Installation d'une alarme sonore « Détecteur de fumée » installé dans l'appartement comportant la mention CE. Selon norme NF EN 14604.

7.2.8 Tableau de communication Grade 2

Le titulaire du présent lot devra la fourniture, la pose et le raccordement dans la Gaine Technique Logement, d'un coffret de Communication Grade 2 avec brassage de marque SCHNEIDER ELECTRIC, type OPALE, installé à l'identique du tableau de répartition.

Ce coffret fera partie intégrante du réseau multimédia grade 2 du logement, type LexCom Home Essential de SCHNEIDER ELECTRIC.

Le coffret de communication devra être de concept semi-modulaire pour faciliter la mise en oeuvre initiale, la maintenance unitaire de chaque circuit sans outils.

Le coffret devra regrouper les éléments suivants en fonction du niveau de service demandé : Un DTI RJ45 agréé France Télécom pour prise test, combiné à un répartiteur téléphonique 1 entrée / 4 sorties RJ45 ainsi qu'une sortie ADSL, Un panneau de brassage équipé de 4 prises RJ45 compatibles Grade 2, extensible à 8 prises (1 par pièce), Au minimum 3 cordons de brassage téléphoniques et un cordon de brassage ADSL, Un rail DIN, Un répartiteur coaxial 4 sorties, 6 / 22 Une barrette de terre, Un bloc de 3 prises 230V à raccorder à un disjoncteur, Un emplacement disponible pour box Opérateur Internet ou équipement Fibre Optique de 275 x 235 x 50 mm.

Switch de connexion RJ45 Hub Ethernet 8 ports Gigabit 10/100/1000 Mbps à auto-négociation, fonction Auto MDI/MDX

Le coffret sera adapté à la fibre optique par un espace de 100 mm disponible pour l'ajout d'un DTI Optique. Le titulaire du présent lot devra impérativement fournir la notice utilisateurs du matérielmis en place.

7.3 Radiateurs électriques sèche serviette mixte

Fourniture et pose de radiateurs électriques de type CALA 600W mixte électrique / eau chaude de chez ACOVA ou similaire à thermostat électronique à dérive compensée et amplitude inférieure à 0.1 ° C.

Marquage CE, NF Electricité Performance, catégorie C, classe II.

- thermostat numérique multi tarif.
- programmation par fil pilote des ordres CONFORT / CONFORT - 1° C / CONFORT - 2° C / ECO /. • HORS-GEL et ARRET.
- dispositif de blocage des commandes.
- commutateur de mode 5 fonctions : CONFORT / ECO / HORS GEL / ARRET / PROGRAMME.
- témoin lumineux de chauffe.
- Limiteur de sécurité.
- IP 24-6 joules.
- Coloris blanc.

Métré : U
Localisation : selon plans architecte, dans SdB

7.4 Ventilation VMC hygroréglable

Fourniture et pose d'un kit VMC hygroréglable compacte fixé au plafond type: Caisson VMC Atlantic type HYGROCOSY MINI BC ou équivalent.

Le bouches d'extraction seront placées en partie haute des cuisines, salles de bains et WC, à au moins 1,80 m du sol. Les bouches seront hygroréglables de marque ATLANTIC (ou équivalent).
WC sera équipé d'une bouche minuté (30 minutes) avec commande par cordelette.
Cuisine : commande du débit de pointe par bouton poussoir électrique.

Les raccordements aux groupes de VMC seront réalisés en conduit flexible calorifugé.
Y compris carottage dans parois ou sortie de toit de toute nature, selon nécessité du chantier
Y compris toute sujétion de calfeutrement, d'étanchéité et d'habillage en harmonie de l'existant.
Y compris trappe dans faux-plafond.

Les entrées d'air neuf sont de type « hygroréglables » insonorisées de marque ATLANTIC ou équivalent. Elles sont situées en partie haute des menuiseries des pièces principales ou dans le coffre des volets roulant. Elles seront acoustiques si nécessaire, suivant classement de la voie publique.

Le passage de l'air des pièces principales vers les pièces de service se fait par détalonnage des portes intérieures en partie basse.

Métré : ENS
Localisation : Bouches selon plans, dans cuisine, SdB et WC, Entrées d'air dans pièces principales

8 PLOMBERIE

Règlementations et normes

L'Entrepreneur est tenu de se conformer à l'ensemble des spécifications générales, D.T.U. et Normes Françaises applicables au présent lot Plomberie

Documents à fournir par l'entreprise

Pendant la période de préparation :
A partir des documents du dossier marché, l'entreprise établit les plans d'Exécution.
A la réception :
L'entreprise fournit tous les plans et documents qu'elle a établi ou qu'elle s'est procurés auprès de ses fournisseurs, sous forme de dossier.

8.1 Installation de plomberie

Le présent lot assurera la dépose des réseaux existant et le calfeutrement des trous occasionnés par la dépose des réseaux.
Les nouveaux réseaux seront encastrés.
Le présent lot aura à sa charge les percements et carottages des murs et dalles existantes pour le passage des réseaux.

Distribution d'eau froide

Mise en place d'une alimentation provisoire pour le chantier.
A partir du robinet d'isolement, l'alimentation intérieure de l'appartement sera réalisée en tube PER de marque RAUTHERM type « RAU-PER » ou équivalent en encastré sous gaine annelée dans les dalles et les cloisons jusqu'aux raccordements sur les robinetteries.
Les canalisations passant dans les gaines techniques intérieures, caissons et faux plafond seront réalisées en tube cuivre ou multi-couche et recevront un calorifuge anti-condensation

Distribution d'eau chaude

Les canalisations seront réalisées en tubes cuivre écroui ou techniquement équivalent.
Elles seront encastrées au droit des appareils.
La prestation comprend la fourniture de tous les accessoires de pose tels que raccords, raccords de robinetterie, colliers de fixation, coudes etc...
Les réseaux seront calorifugés en faux plafond et gaines techniques

Évacuations E.U.- E.V.

Le raccordement des appareils sanitaires aux canalisations d'eaux usées et d'eaux vannes sera exécuté en tubes PVC (EU diamètre 40 mm, EV diamètre 100 mm) conformes aux normes N.F.
Pente comprise entre 1 et 3 %.
Y compris saignées en sol et percement de murs si nécessaire.

Sanitaires

Le raccordement des appareils sanitaires sera réalisé à partir des vannes d'arrêt prévues pour chaque bloc sanitaire, Toutes les canalisations seront encastrées

Joints d'étanchéité

L'entreprise exécutera des **joints d'étanchéité en silicone sanitaire** en périphérie de tous les appareils : baignoires, douches, receveurs, lavabos, vasques, WC, plans de travail et tout élément en contact avec un mur ou un revêtement vertical.
Les joints seront réalisés sur supports propres et secs, avec un silicone fongicide de qualité professionnelle, formant un cordon continu, lisse et parfaitement étanche. Ils assureront la protection durable des points de jonction contre toute infiltration d'eau.

Métré : ENS

8.2 Appareils sanitaires et robinetterie

La prestation inclut fourniture, pose, raccordement et toutes sujétions de mise en œuvre des appareils sanitaires.
Prévoir la fourniture complète, le raccordement au réseau d'eau froide, d'eau chaude et raccordement au réseau d'assainissement des appareils sanitaires suivant :

8.2.1 SDB

8.2.1.1 Baignoire

Baignoire Happy D.2 Baignoire avec pieds 170x70cm avec pieds de chez Duravitt,
Référence article : 700311

Métré : U

8.2.1.2 Colonne de bain/douche

Robinetterie bain : Grohtherm Cube, Réf 34508000 + douchette Euphoria Cube Stick avec support mural, de chez Grohe

Métré : U

8.2.1.3 Lavabo

MEDA Lavabo Double
Référence : H8141120001041

Dimensions : 1300 x 460 x 80 mm (longueur, largeur, hauteur)
de chez Laufen, ou équivalent



Métré : U

8.2.1.4 Meuble lavabo

MEDA
Commode à 4 tiroirs
Référence: H4216440112601

Dimensions: 1285 x 450 x 515 mm (longueur, largeur, hauteur)
Couleur: 260 - Blanc mat
de chez Laufen, ou équivalent



Métré : U

8.2.1.5 Mitigeurs pour lavabo

Robinetterie lavabo : 2 Mitigeurs pour lavabo, monocommande ½, de type CONCETTO, Taille L, Référence : 32629002, de chez GROHE, ou équivalent.
Métré : U

8.2.1.6 Pare-bain

Pare-Bain 1 volet STRUKTURA - Chromé 80 x 140 cm de chez Jacob Delafon
Ref : E6D042-GA
Métré : U

8.2.1.7 Miroir oblong

ALTERNA - Miroir lumineux Alterna OSLO oblong 50 x 90cm ou équivalent
Réf : 3306940985795
2 Unités
Miroir lumineux LED argent 5mm avec bords polis
Bande de sablage de 1,5 cm autour du miroir
Éclairage de face et rétroéclairage
3 touches sensitives :
On/Off
Température de couleur chaude /froide
Variateur d'intensité
Antibuée
Film anti-éclat blanc

Métré : U

8.2.2 WC 1

8.2.2.1 Cuvette

Cuvette ME by Strack
cuvette suspendue Compact Duravit Rimless de chez Duravit. Référence : 253009, comprenant bâti Geberit pour cuvette suspendue, ou équivalent

Métré : U

8.2.2.2 Lave mains

MEDA
Lave-Mains
Référence: H8151130001141 (1 unité droite)
Référence: H8151140001131 (1 unité gauche)
Dimensions: 460 x 235 x 90 mm (longueur, largeur, hauteur)
Couleur: 000 – Blanc

de chez Laufen, ou équivalent

Métré : U



8.2.2.3 Mitigeur pour Lave mains

Mitigeur pour lave-mains. CONCETTO, Taille S, Référence : 2338010E, de chez GROHE, ou équivalent.

Métré : U

8.2.2.4 Meuble sous lave main

MEDA
Armoire avec 1 porte (charnières à droite)
Référence: H4215520112601

Dimensions: 435 x 220 x 515 mm (longueur, largeur, hauteur)
Couleur: 260 - Blanc mat

de chez Laufen, ou équivalent



8.2.3 CUISINE

8.2.3.1 Evier

Eviers type FRANKE Box BXX 120-34-34 Inox , fixation sous-plan Evier. Modèle : BXX 120-34-34 | Matériau : Inox | Type d'installation : Sousplan | Série : Box | Type d'installation : A encastrer / Dimensions : Longueur 740,00 mm Largeur cuve 410,00 mm.

Métré : U

8.2.3.2 Mitigeur pour évier

Mitigeur MINTA MITIGEUR MONOCOMMANDE EVIER de chez Grohe
Référence du produit 32168000, ou équivalent

Métré : U

8.2.4 DIVERS

8.2.4.1 Attente lave-vaisselle et lave-linge

Robinetterie d'arrêt et vidange par tube PVC

Métré : U

9 CHAUFFAGE

Réglementations et normes

L'Entrepreneur est tenu de se conformer à l'ensemble des spécifications générales, D.T.U. et Normes Françaises applicables au présent lot Chauffage, et en particulier (liste non exhaustive) :

- D.T.U. 61.1 (installations de gaz) et Arrêté du 2 août 1977 modifié
- D.T.U. 65.4 (production ECS) et D.T.U. 68.1/68.2 (VMC)
- Règlement Sanitaire Départemental Type
- RE2020 et prescriptions GRDF / distributeur de gaz
- Label QUALITEL
-

Documents à fournir par l'entreprise

Préparation : l'entreprise établit les plans d'exécution (chaufferie, réseaux gaz, VMC, notes de calcul).
Réception : l'entreprise fournit le DOE complet (plans, notices, certificats de conformité).

Essais et Consuel

Avant réception, l'entreprise procède aux essais COPREC et de fonctionnement (régulation, sécurités gaz). Le Maître d'œuvre est informé des dates pour pouvoir y assister ; les P.V. lui sont remis avant réception.
L'Entrepreneur effectue, à ses frais, les démarches pour l'obtention du certificat Qualigaz.

Matériel et mise en œuvre

Les fournitures portent le marquage CE et les certifications de qualité en vigueur (NF, etc.). Toute dérogation est soumise à l'accord préalable du Maître d'œuvre. En l'absence de normes, le matériel est soumis à son agrément ; pour le gros matériel (chaudière, ballons, groupes VMC), une copie des certificats d'agrément ou P.V. de réception usine doit être fournie.

9.1 Chauffage Général

Principe des installations
Le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire de l'appartement sera du type individuel à partir de chaudière murale à condensation.
L'émission de chaleur se fera par des radiateurs avec robinet thermostatiques.

9.1.1 Chaudière à condensation

Fourniture et pose de chaudière à condensation, Frisquet - Hydromotrix Evolution Vision compact ou équivalent.
Puissance 32 Kw.
Raccordement des gaz brûlés sur ventouse horizontale ou verticale (air frais + air vicié) y compris tubage à charge du présent lot.
Toutes les canalisations seront réalisées en encastré en tube cuivre rigide.
L'alimentation des radiateurs se fera en tubes hydro câblés passant en dalle ou dans des tranchés dans les murs.
Raccordement électrique au présent lot sur alimentation prescrite au lot Electricité.

Métré : ens
Localisation: dans la cuisine

9.1.2 Réseau de distribution

Toutes les canalisations seront réalisées en encastré en tube cuivre rigide.
L'alimentation des radiateurs se fera en tubes hydro câblés passant en dalle ou dans des tranchés dans les murs.
Selon plans architecte et besoin du chantier

Métré : ens
Localisation: dans chaque pièce

9.1.3 Radiateurs

Les radiateurs en fonte existant seront conservés.
Prévoir le déplacement de certains radiateurs (selon plan architecte).
Prévoir rinçage de chaque radiateur et vérification du fonctionnement de chaque radiateur.

Les radiateurs seront déposés pour permettre les travaux de peinture.
Mise en peinture (voir Lot peinture)

Chaque radiateur devra être équipé :
- d'un robinet manuel dans le séjour
- d'un robinet thermostatique pour les autres pièces
- d'un purgeur d'air à volant
- d'un coude de réglage sur le retour

Métré : U
Localisation: dans chaque pièce

9.1.4 Installation Gaz

Mise en conformité de l'installation Gaz et du compteur.
À partir du compteur gaz, réalisation de raccordement de la chaudière

Fournir certificat Qualigaz à la fin des travaux.
L'entreprise devra assurer toutes les démarches administratives auprès de concessionnaire Gaz pour la modification d'emplacement et de mise en conformité du compteur Gaz.

Métré : ens
Localisation: Cuisine

10 OUVRAGES DE MENUISERIES EXTERIEURES

10.1 Volet roulants et coffres

Dépose des volet et coffrets existants.

Volets roulants

Fourniture et pose de nouveaux volets roulants pour occultation.
Volets avec lames double parois isolé, ajourassions entre chaque lame, en Alu Blanc, Hauteur lame dito existante.
Y compris coulisses verticales en métal.
Y compris moteur électrique avec commande pour chaque volet et avec commande centralisée pour l'ensemble des volets.

Coffres

Fourniture et pose de coffres intérieurs sur mesure pour l'encoffrement des volets roulants en remplacement des coffres existants déposés.
Coffres réalisés sur mesure en bois (panneaux contreplaqué ou MDF selon exposition), dimensionnés selon la largeur de chaque baie et le tambour du volet roulant retenu, comprenant :

- Structure en bois, assemblée et contreventée, apte à recevoir le tambour, l'axe et le moteur du volet roulant, avec façade intérieure démontable pour accès à la motorisation et à l'axe d'enroulement ;
- Isolation thermique et phonique intérieure rapportée en périphérie du coffre (laine minérale ou équivalent, épaisseur minimale 40 mm), afin de limiter les déperditions et ponts thermiques au droit du coffre ;
- Parement en panneau bois lisse, prêt à peindre, avec joints et arêtes soignés en vue de la mise en peinture (cf. lot Peinture, §11.3) ;
- Fixation du coffre sur la maçonnerie/menuiserie existante par équerres et chevilles adaptées au support, garantissant la stabilité et l'absence de vibration en fonctionnement ;
- Calfeutrement périphérique entre le coffre et les parois (maçonnerie, dormant de la menuiserie extérieure) pour assurer la continuité de l'étanchéité à l'air ;
- Passage réservé et fourreau pour l'alimentation électrique du moteur, en coordination avec le lot Électricité ;

Les alimentations sont à la charge du Lot Electricité.

Métré : U
Localisation : l'ensemble des volets existants.

10.2 Châssis à neuf double vitrage à l'identique

Dépose des menuiseries extérieures (dormants et ouvrants) et évacuation, compris réfection des tableaux, voussures et seuils.
Fourniture et pose à neuf des châssis vitrés bois extérieures.
Les menuiseries seront en bois exotique, de 1ère qualité, elles devront satisfaire aux labels de qualités et aux Cahiers des prescriptions ACOTHERM et CEKAL.
Performance thermiques conformes à la réglementation.
Finition dito existant.
Fermeture à « gueule de loup » avec crémone en fonte.
Les châssis des pièces principales, incorporeront les grilles d'entrée d'air pour la Ventilation.
Double vitrage isolant 4+16+4, à faible émissivité, lame argon, joints SNJF.
Certains vitrages devront être translucides.
Vantaux ouvrant en oscillo-battante.
Pose de châssis en pose neuve.
Dimensions/aspect : dito existant
Champlats de finition

Métré : ens
Localisation: l'ensemble des châssis extérieurs

10.2.1 Châssis Entrée
10.2.2 Châssis Séjour
10.2.3 Châssis SàM
10.2.4 Châssis Chambre 1
10.2.5 Châssis Chambre 2
10.2.6 Châssis Cuisine
10.2.7 Châssis SdB
10.2.8 Châssis WC

10.3 Révision garde-corps et barreaudage

Les garde-corps existants seront révisés.
Prévoir révision fixations.
Les garde-corps révisés devront comporter toutes les pièces nécessaires à la rigidité et à la sécurité et seront conformes aux normes dimensionnelles NF.P01.012 et de résistance NF.P.01.013.
Réfection de peinture par l'application d'une couche anti-rouille et deux couches de peintre.

Métré : ml
Localisation : gardes corps

10.4 Garde-corps vitré sur allèges de fenêtres

Fourniture et pose de garde-corps vitré fixe sur allèges de fenêtres

- Panneau en verre feuilleté de sécurité, type 44.2 minimum hauteur du panneau réglée pour porter la protection à 1,00 m minimum depuis l'allège
- Fixation en applique sur les deux tableaux latéraux de la baie, par platines et pattes de fixation en acier inoxydable, scellées ou chevillées selon nature du support, sans reprise en pied ni en about de vitrage nécessitant un profil supplémentaire.
- Lisse (main courante) en acier inoxydable brossé, fixée en tête du vitrage sur toute sa largeur, assurant la reprise mécanique du panneau et servant de barre d'appui.
- Étanchéité et calfeutrement périphérique entre le vitrage et les tableaux/allège.
- Conformité aux normes NF P01-012 (édition en vigueur, révision novembre 2024) et NF P01-013 (essais de résistance aux chocs
- Aucune surface horizontale exploitable comme appui ne devra subsister entre le sol fini et le vitrage

Métré : U
Localisation : selon plans/élévations architecte, baies de séjour, salle à manger, chambres, entrée

11 PEINTURE

Règlementations et normes

Les travaux devront respecter les prescriptions des documents suivants (liste non exhaustive) :

-Règles et normes en vigueur à la date de la signature du Marché
- DTU n° 59.1 : travaux de peinturage - DTU n° 59.2 : revêtement plastique épais
- DTU n° 59.3 : peinture de sols
- DTU n° 53.1 : revêtement de sols textiles
- DTU n° 53.2 : revêtement de sols plastiques collés
- normes NF série T

Plomb

L'attention des entrepreneurs est attirée sur la présence dans la peinture du plomb détectée sur ces ouvrages (voir CREP).
Toutes les protections et sujétions spéciales de traitement correspondantes devront être prises en conséquence et sont considérés comme intégrées dans le prix forfaitaire du marché. Les déchets des matériaux contenant du plomb devront être traités dans le plus strict respect de la Réglementation en vigueur à ce sujet.

Travaux préparatoires

Les opérations préparatoires telles que, égrenage, rebouchage, ratissage, masticage, calfeutrement, ponçage, dérouillage, dégraissage, décalaminage des matériaux ferreux, assainissement préalable des bois exsudant, seront exécutées en conformité avec les prescriptions techniques du CSTB et du présent descriptif.

Impressions

Toutes les impressions et couches primaires seront à exécuter par l'entrepreneur de peinture. Pour tous les ouvrages métalliques (à l'exception des menuiseries aluminium), plomberie, chauffage, etc. ... la protection anticorrosion est due par les entreprises chargées de ces travaux. Le peintre vérifiera cette protection et l'absence de rouille. Il devra, dans tous les cas, une 2ème couche d'anticorrosion adaptée à la première couche

Retouches de finition

L'entrepreneur devra comprendre, dans les prix soumissionnés par lui, les retouches de finition entraînées par l'intervention normale des autres corps d'état résultant de son propre travail, telles que : ré ajustage des menuiseries, scellement et fixation d'appareils d'équipement, etc...

11.1 Peintures sur plafonds

Travaux pour l'ensemble des plafonds de l'appartement

- Epoussetage, impression, rebouchage,
- Révision des joints et des têtes de vis
- Pose d'un voile de verre à enduire
- Enduit repassé, ponçage, époussetage
- 1 couche impression nourrissante et imperméable
- Révision, enduisage et ponçage
- 2 couches de peinture
- peinture finition de type A

-Finition plafonds pièces sèches : finition MAT, peinture de chez la Seigneurie ou équivalent, Teinte au choix de l'architecte
-Finition plafonds pièces humides : finition SATIN, peinture de chez la Seigneurie ou équivalent, Teinte au choix de l'architecte

Métré : m2
Localisation : sur l'ensemble des plafonds

11.2 Peintures sur murs

Les travaux préparatoires sur ouvrages en béton et plaque de plâtre comprennent :

- Décollage revêtement le cas échéant, nettoyage, lessivage, égrenage, ratissage, ponçage, impression de fond
- Ponçage enduit au droit des raccords plâtre en plafond des pièces sèches
- Epoussetage, impression, rebouchage, révision des joints et des têtes de vis
- Pose d'un voile de verre à enduire
- Enduit gras vinylique repassé, ponçage, époussetage.
- Impression sur enduit
- 2 couches de finition acrylique mate de couleur blanche.
- peinture finition de type A

-Finition murs pièces sèches : finition VELOURS ou SATIN, peinture de chez la Seigneurie ou équivalent, Teinte au choix de l'architecte

-Finition murs pièces humides : finition SATIN, peinture de chez la Seigneurie ou équivalent, Teinte au choix de l'architecte

Métré : m2
Localisation : sur l'ensemble des murs et cloisons

11.3 Peintures sur menuiseries bois

Travaux pour l'ensemble des menuiseries bois de l'appartement (Portes d'entrée, portes intérieures, placards techniques, volets et toutes boiseries brutes à peindre ou vernir) :

- brossage, masticage éventuel
- 1 couche d'impression

rebouchages

- 2 couches minimales jusqu'à recouvrement, couches de laque alkyde finition satinée de chez Seigneurie ou équivalent. Etat de finition type A.

Métré : m2
Localisation : la totalité des ouvrages bois dans l'appartement, y compris élément en MDF à peindre et placards et éléments en bois apparent

11.4 Peintures sur ouvrages métalliques ferreux – finition peinture

Travaux sur l'ensemble de toutes les parties métalliques présentes dans l'appartement, y compris gardes corps de fenêtres et balcons, volets et persiennes

- Nettoyage, dégraissage, brossage,
- Reprise éventuelle de la couche antirouille.
- 2 couches de laque alkyde finition satinée

Métré : ENS
Localisation : la totalité des ouvrages métallique dans l'appartement, y compris gardes corps et persiennes

11.5 Radiateurs en fonte

Mise en peinture sur radiateurs de chauffage, tuyauteries et tous ouvrages métalliques existants de raccordement.

- Lavage à la lessive et rinçage à l'eau claire.
- Grattage à vif des parties écaillées.
- Ponçage à l'abrasif.
- Application d'une couche primaire d'antirouille.
- Application de deux couches de peinture glycérophtaliques de finition brillante, teinte au choix de l'architecte, y compris toutes sujétions pour une finition soignée.

Métré : ENS
Localisation : la totalité des radiateur existants dans l'appartement

11.6 Vernis

L'entrepreneur devra le vernis des menuiseries intérieures bois apparent.
La prestation comprend :
- Préparation des supports : ponçage à sec, dépoussiérage.
- Support bois : fourniture et application à la brosse de trois couches de vernis de type Océanic de chez Blanchon ou équivalent en application sur les bois aux agents anticryptogamiques, teinte mate incolore.

Métré : ENS
Localisation : Vernis au droit de toutes les menuiseries intérieures en bois apparent du projet.

11.7 Nettoyage

L'appartement sera livré en parfait état de propreté.

A cet effet, prévoir à minima les nettoyages suivants :

Sols :
• Carrelage, dallage: Aspiration, lessivage, grattage des joints, enlèvement de toutes traces de colle ou d'enduit.
• Plastique : Aspiration, lessivage, enlèvement de toutes traces de colle ou d'enduit. •
Peinture : Dépoussiérage, lessivage si nécessaire.

Murs :
• Faïence : lessivage, grattage des joints, enlèvement de toutes traces de colle ou d'enduit.
• Peinture, toile de verre : Dépoussiérage.
• Plinthes carrelées : Aspiration, lessivage, grattage des joints, enlèvement de toutes traces de colle ou d'enduit.
• Plinthes bois : Aspiration, dépoussiérage. Lavage si nécessaire.

Menuiseries :
• Intérieures - portes (2 faces) - huisseries - façades de placard - coffre VR - gaines - aménagement de placard - quincaillerie : Dépoussiérage – lavage si nécessaire.
• Extérieures – fenêtres, portes-fenêtres aux 2 faces - façades vitrées: Nettoyage impeccable des vitrages.
• Lavage des cadres et dormants – appuis et seuils – enlèvement de toutes traces de colle et d'enduits.
• Aspiration des gorges, grattage, lavage, enlèvement de toutes traces d'enduit.

Sanitaires :
• Tous appareils y compris accessoires (robinetterie, douchette, pare douches, abattant, meuble sous évier, etc.) : Dépoussiérage, lavage, enlèvement de toutes traces de colle et d'enduit, séchage.

Canalisations :
• Toutes canalisations apparentes : Dépoussiérage, lavage, enlèvement de toutes traces de colle et d'enduit. Appareillage électrique :
• Tout l'appareillage (prises, interrupteurs, appliques, sonnette, tableau, etc…) : Dépoussiérage, lavage si nécessaire.

Balcons - Terrasses :
• Sols : Balayage, aspiration des lames bois des terrasses et balcons.
• Serrurerie : Dépoussiérage, lavage si nécessaire. Nettoyage des parties vitrées.
• Ouvrages maçonnés : Dépoussiérage, lavage si nécessaire.

Métré : ENS
Localisation : la totalité des l'appartement